



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

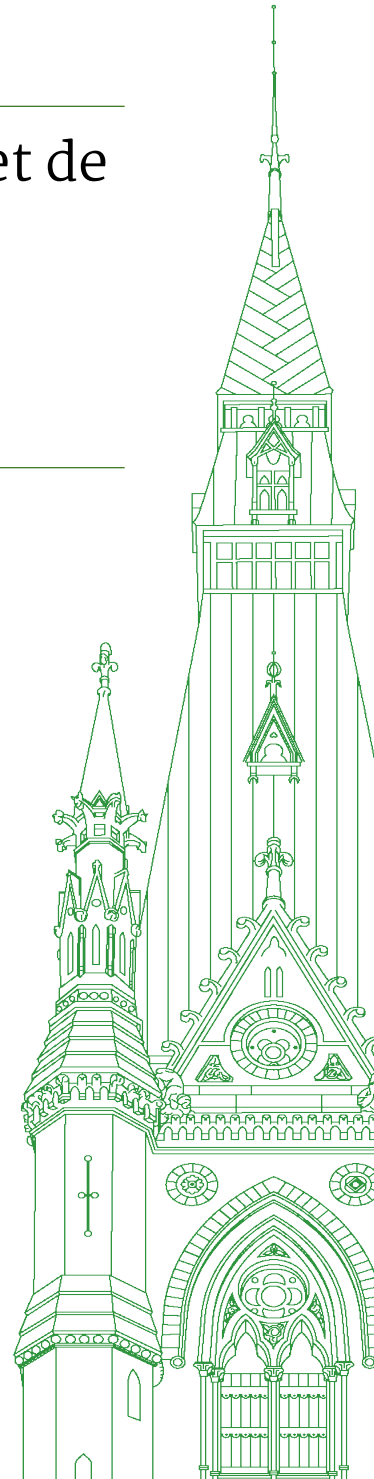
TÉMOIGNAGES

**NUMÉRO 026**

Le mercredi 25 mars 2026

---

Présidente : Julie Dzerowicz





## Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le mercredi 25 mars 2026

• (1630)

[Traduction]

**La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)):** Je déclare la séance ouverte.

Bonjour à tous. Avant de commencer, je vous souhaite une bonne Fête de l'indépendance de la Grèce. Je tiens tout particulièrement à saluer aujourd'hui M. Menegakis, ainsi que Peter Fragiskatos, bien entendu, et tous ceux qui célèbrent cette journée très importante.

Bienvenue à la réunion n° 26 du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes. La réunion d'aujourd'hui se déroulera en format hybride.

Comme toujours, je vais faire quelques observations pour la gouverne des témoins et des membres.

Pour ceux qui participent par vidéoconférence, veuillez cliquer sur l'icône du microphone pour l'activer et le mettre en sourdine lorsque vous n'avez pas la parole. Au bas de l'écran, vous pouvez choisir le canal approprié pour l'interprétation, soit l'anglais, le français ou le parquet. Ceux qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et sélectionner le canal souhaité.

Je vous ferai signe lorsqu'il vous restera une minute, que ce soit pour vos remarques ou les séries de questions.

Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole.

Je vous rappelle d'avoir l'obligeance de ne pas tous parler en même temps, parce qu'il est alors difficile pour les interprètes de traduire. Cela complique leur travail.

Bien entendu, veuillez adresser toutes vos observations par l'entremise de la présidence.

Chers collègues, comme vous le savez, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Je vous remercie de votre coopération.

Avant de commencer, tel que promis, le greffier a distribué vendredi la version finale du rapport sur le programme des étudiants étrangers. Si tout le monde est d'accord, nous pouvons adopter deux motions.

Quelqu'un peut-il proposer l'adoption du projet de rapport? Qui voudrait le faire?

**Sameer Zuberi (Pierrefonds—Dollard, Lib.):** J'en fais la proposition.

**La présidente:** Merci, monsieur Zuberi.

Quelqu'un voit-il un inconvénient à ce que nous adoptions le projet de rapport?

(La motion est adoptée.)

[Français]

**La présidente:** Est-ce que ça vous va, monsieur Simard?

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Oui, ça me va.

[Traduction]

**La présidente:** Qui voudrait proposer que le président présente le rapport à la Chambre?

**L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC):** J'en fais la proposition.

**La présidente:** Merci, madame Rempel Garner.

Y a-t-il des objections?

(La motion est adoptée.)

**La présidente:** Je vous remercie.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité poursuit son étude du système d'immigration du Canada.

Je voudrais maintenant souhaiter chaleureusement la bienvenue à nos témoins à la réunion d'aujourd'hui.

Nous accueillons Adam Hummel, avocat, Hummel Law PC. Bienvenue.

Nous recevons Zhixi Zhuang, professeure agrégée, Toronto Metropolitan University. Elle se joint à nous virtuellement. Bienvenue, madame Zhuang.

[Français]

De la Société nationale de l'Acadie, nous recevons Émilie Caisie-Richard, directrice générale du Comité atlantique sur l'immigration francophone, et Michel Denis Richard, gestionnaire, Comité atlantique sur l'immigration francophone.

Je vous souhaite la bienvenue.

[Traduction]

Sur ce, vous disposerez de cinq minutes pour faire votre déclaration liminaire, après quoi nous passerons aux séries de questions. Je vais commencer avec M. Hummel pour cinq minutes.

Je vous invite maintenant à faire votre déclaration liminaire.

**Adam Hummel (avocat, Hummel Law PC, à titre personnel):** Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de cette invitation à comparaître.

Je suis Adam Hummel. Je suis un avocat en droit de l'immigration à Toronto. Je suis un avocat plaçant spécialisé dans les cas d'interdiction de territoire pour criminalité et les demandes d'immigration pour considérations d'ordre discrétionnaire.

Je suis né en Afrique du Sud et je suis arrivé dans ce pays en tant qu'immigrant. Je comprends donc personnellement ce que signifie choisir le Canada et avoir confiance que le système vous traitera équitablement. Je comparais aujourd'hui en tant que praticien qui passe ses journées à naviguer dans le système au nom de travailleurs, de familles, de réfugiés et d'employeurs qui tentent de combler de véritables pénuries de main-d'œuvre au Canada. J'ai récemment publié un article pour l'Institut Macdonald-Laurier sur les contrôles de sécurité en matière d'immigration.

Je vais parler franchement. Les problèmes que je vais décrire nuisent aux deux parties concernées. Un système de contrôle défaillant compromet la sécurité publique au Canada, mais ce même système laisse également tomber les demandeurs légitimes coincés dans une situation d'incertitude qui dure depuis des années, dont la vie est en suspens et qui regrettent de plus en plus d'avoir choisi le Canada. Un système qui fonctionne adéquatement protège les Canadiens et traite les demandeurs de manière équitable. À l'heure actuelle, il ne fait ni l'un ni l'autre.

Je commencerai par le problème de sécurité, car les questions structurelles sont simples. Quatre organismes — IRCC, l'ASFC, le SCRS et la GRC — interviennent dans le contrôle de sécurité en matière d'immigration. Chacun gère sa propre base de données. Chacun utilise des indicateurs de risque différents. Chacun suit son propre calendrier. Quand tout le monde est responsable, personne n'est tenu de rendre des comptes.

Une évaluation réalisée en 2023 du Programme de filtrage pour la sécurité nationale a révélé qu'IRCC a accordé l'autorisation d'entrer ou de séjourner au Canada dans 46 % des cas où les demandeurs avaient été jugés inadmissibles par l'ASFC. Dans près de la moitié des cas où une agence avait refusé la demande, le décideur avait donné son autorisation. Ce n'est pas une divergence d'opinions, mais un système qui se bat contre lui-même.

Ces préoccupations en matière de sécurité ne sont pas abstraites. En tant que Canadien juif, j'appartiens à une communauté qui a été confrontée à une augmentation marquée des menaces ciblées depuis octobre 2023. Je soulève cette question non pas parce que l'expérience d'une communauté particulière devrait dicter la politique d'immigration, mais parce qu'elle met en évidence une réalité que ce comité connaît déjà. Lorsque les contrôles échouent, ce sont des familles et des quartiers dans tout le pays qui en subissent les conséquences.

Laissez-moi vous expliquer comment cela se présente du point de vue des praticiens. Entre juin 2022 et décembre 2023, le nombre d'évaluations de sécurité de l'ASFC est passé de 11 000 à plus de 103 000. Les demandes de contrôle dépassent largement le nombre d'évaluations réalisées. En 2024, le SCRS a reçu plus de 538 000 demandes de contrôle. Une vérification du SCRS, qui comprenait autrefois une enquête approfondie, consiste désormais à vérifier des noms dans des bases de données, sous la pression d'éliminer les importants arriérés.

Au milieu de 2025, les délais de traitement dépassaient les 50 ans pour certaines voies d'immigration — 50 ans. Même les voies courantes enregistrent des retards de 9, 10 ou 20 ans. Ce ne sont pas que des chiffres. Ce sont mes clients, dont la carrière, la famille, la

santé mentale et les économies se détériorent pendant qu'ils attendent un système incapable de leur dire quand ni même s'il rendra une décision.

Dans mon mémoire, j'ai proposé quatre réformes.

La première consiste à créer un centre de coordination de la sécurité en matière d'immigration, un centre unifié où tous les partenaires chargés du contrôle ont accès aux mêmes renseignements en temps réel.

La deuxième vise à mettre en place un contrôle continu. À l'heure actuelle, nous vérifions les antécédents lors de la présentation d'une demande, mais aucun mécanisme n'est en place pour assurer une surveillance continue.

La troisième consiste à moderniser les articles 34 à 37 de la Loi de l'immigration et la protection des réfugiés, qui a été rédigée il y a de nombreuses années et ne tient pas compte des menaces modernes comme l'ingérence étrangère et le cyberespionnage.

La quatrième consiste à financer adéquatement le système. Les arriérés actuels sont attribuables à un manque de personnel, à des analyses insuffisantes et à des systèmes de TI désuets.

Je crois en l'immigration. J'ai choisi ce domaine du droit parce que le Canada est plus fort grâce aux personnes qui viennent ici pour travailler, construire et apporter leur contribution, mais le système actuel laisse tomber les personnes qu'il a promis de servir.

Je plaisante souvent en disant que personne ne nous a appris à la faculté de droit à quel point cette profession consiste à répondre à des courriels. En tant que praticien en droit de l'immigration de nos jours, je peux vous dire que 75 % de ces courriels posent les mêmes questions: quand ma demande sera-t-elle enfin traitée? Quand pourrai-je voir mes enfants? Quand pourrai-je voir mon conjoint? Quand pourrai-je commencer à travailler? Nous trahissons la confiance des demandeurs respectueux des règles qui choisissent le Canada de bonne foi, mais nous exposons en même temps les Canadiens à des menaces qu'un système qui fonctionne correctement devrait détecter.

• (1635)

La solution n'est pas de fermer les portes. Il faut nous assurer que les portes que nous ouvrons mènent quelque part et que nous savons tous qui les franchit.

Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Hummel.

Nous allons maintenant céder la parole à Mme Zhuang, qui est en ligne, pour cinq minutes.

Allez-y, je vous prie. Vos cinq minutes commencent maintenant.

**Zhixi Zhuang (professeure agrégée, Toronto Metropolitan University, à titre personnel):** Madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, merci de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Je suis Zhixi Zhuang, professeure agrégée à l'École de planification urbaine et régionale et directrice associée au Global Migration Institute à la Toronto Metropolitan University.

Je voudrais aborder un enjeu crucial dans la planification des niveaux d'immigration au Canada, à savoir la nécessité de mieux coordonner ces niveaux avec la planification des infrastructures municipales.

Le succès de l'immigration repose non seulement sur le nombre de personnes que nous accueillons, mais aussi sur la capacité des villes et des communautés à les soutenir une fois qu'elles sont arrivées. À l'heure actuelle, le système d'immigration canadien est confronté à un problème structurel de coordination. Les cibles d'immigration et les politiques sur la mobilité sont fixées au niveau fédéral, tandis que l'établissement et l'intégration s'effectuent au niveau local, où les capacités sont inégales et souvent mises à rude épreuve, en particulier dans les petites collectivités où il manque de logements, de réseaux de transport en commun et de services adaptés à la culture pour soutenir l'établissement à long terme des nouveaux arrivants.

Les expériences d'établissement des étudiants étrangers et des immigrants mettent en évidence ce défi structurel commun. Quand les cibles d'immigration, l'attribution des permis d'études et les stratégies de recrutement des établissements ne sont pas adaptées aux infrastructures locales et à la capacité des services, il en résulte une pression accrue sur les infrastructures locales et une vulnérabilité et des inégalités accrues pour les nouveaux arrivants.

Bien que la politique fédérale encourage de plus en plus la régionalisation pour favoriser le développement économique et le renouvellement démographique, seulement 16,6 % des nouveaux arrivants s'établissent dans 140 villes canadiennes de petite et de moyenne taille. Ce clivage soulève une question politique plus large: comment peut-on aider les municipalités, et plus particulièrement les communautés de petite et de moyenne taille, à accueillir et à garder les nouveaux arrivants aux niveaux actuellement prévus?

Les municipalités sont aux premières lignes de ce problème. Elles sont responsables du logement, des transports en commun, de l'aménagement du territoire, des services communautaires et des espaces publics qui façonnent la vie quotidienne. De nombreuses petites communautés disposent de moyens de transport limités et bénéficient de moins de services adaptés à la culture et de structures de financement fédéral. Les niveaux d'immigration ne reposent pas seulement sur les logements, les emplois ou les données démographiques. Ils concernent l'écosystème plus large des infrastructures qui permet aux personnes de s'établir, de rester et de s'épanouir dans la communauté.

Les établissements d'enseignement supérieur jouent également un rôle direct pour attirer des étudiants étrangers et façonner la croissance démographique locale. Toutefois, dans bien des cas, le recrutement d'étudiants a dépassé l'offre de logements, les soutiens à l'établissement et les systèmes d'information avant l'arrivée. Sans planification coordonnée entre les établissements, les municipalités et les gouvernements, la responsabilité devient fragmentée et la reddition de comptes n'est pas claire.

Pour combler cette lacune, je vous présente respectueusement quatre recommandations.

Premièrement, le Canada bénéficierait d'un mécanisme de coordination entre les niveaux fédéral, provincial et municipal qui relie la planification de l'immigration aux logements, aux infrastructures et à la capacité des services. Un groupe de travail dédié qui réunirait des représentants des services d'immigration, du logement, de l'éducation et des administrations municipales, ainsi que des

groupes de défense des étudiants et des nouveaux arrivants, pourrait contribuer à relever les atouts locaux, à cibler les lacunes en matière d'infrastructures et à favoriser une planification et un financement coordonnés entre les différents ordres de gouvernement.

Deuxièmement, les municipalités devraient recevoir un rôle plus clair et plus officiel en planification de l'intégration. Les processus de planification, les cadres d'aménagement et la prestation des services devraient systématiquement intégrer les enjeux liés aux nouveaux arrivants dans la planification du logement, des transports en commun, de la santé et de la main-d'œuvre, en s'appuyant sur des sources de financement précises pour l'intégration des nouveaux arrivants.

Troisièmement, les établissements d'enseignement supérieur qui recrutent des étudiants à l'étranger devraient être reconnus comme des partenaires clés dans les infrastructures d'immigration. Les établissements devraient démontrer qu'ils mettent en place des mesures de planification du logement, d'accompagnement avant l'arrivée et de soutien à la formation des talents dans le cadre de stratégies et de pratiques de recrutement responsables.

La dernière recommandation mais non la moindre, c'est que la planification des niveaux d'immigration devrait inclure des indicateurs mesurables de la capacité d'accueil locale, non seulement en ce qui concerne la disponibilité des logements, l'accès aux transports en commun, la prestation de services et les besoins du marché du travail, mais aussi en recensant systématiquement les ressources et atouts locaux ainsi que les principaux acteurs institutionnels et communautaires, afin de garantir une croissance démographique durable, coordonnée et équitable entre les communautés.

La politique d'immigration ne s'arrête pas à la frontière. Elle continue là où les gens vivent leur quotidien: dans les quartiers, les salles de classe, les réseaux de transport et les marchés immobiliers dans tout le pays. Le leadership municipal, la reddition de comptes des établissements et la planification coordonnée sont essentiels si nous voulons que l'immigration soit couronnée de succès et se reflète non seulement dans les chiffres, mais aussi dans les résultats concrets dans les communautés.

Je vous remercie de l'attention que vous m'avez accordée. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1640)

**La présidente:** Merci, madame Zhuang.

Merci à nos interprètes, car nous avons assisté à un véritable marathon de traduction.

• (1645)

[Français]

Maintenant, madame Caissie-Richard, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration d'ouverture.

**Émilie Caissie-Richard (directrice générale, Comité atlantique sur l'immigration francophone, Société nationale de l'Acadie):** Merci, madame la présidente.

Mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous recevoir aujourd'hui.

Depuis 145 ans, la Société nationale de l'Acadie assure la représentation du peuple acadien sur les scènes atlantique, nationale et internationale. Elle joue un rôle structurant en immigration francophone, notamment par la coordination du Comité atlantique sur l'immigration francophone, qui favorise une action concertée et cohérente entre les acteurs des quatre provinces atlantiques.

Je suis accompagnée aujourd'hui de M. Michel Denis Richard, qui est gestionnaire de ce même comité.

Je vais être très claire: le Canada a fait de grands progrès sur le plan des politiques, des cibles et des engagements en matière d'immigration francophone. Ce qui fait défaut, c'est une mise en œuvre cohérente, régionalisée et pleinement arrimée aux réalités des communautés francophones en situation minoritaire. C'est ce que nous avons démontré dans le mémoire soumis à votre comité et c'est ce que les développements récents confirment de façon encore plus urgente.

D'un côté, le gouvernement du Canada modernise la Loi sur les langues officielles, reconnaît l'immigration francophone comme un levier de vitalité et fixe des cibles ambitieuses. De l'autre côté, sur le terrain, nous voyons des programmes disparaître, des postes être abolis et des organismes s'affaiblir. De plus, aucun financement additionnel n'est prévu pour l'exercice financier 2026-2027. Ce que nous observons n'est pas un simple ajustement administratif; c'est une contradiction.

L'immigration est aujourd'hui le principal moteur de croissance démographique au Canada atlantique. Pour nos communautés, elle constitue un levier essentiel de développement économique, social et communautaire. Or, malgré une part d'admission supérieure à son poids démographique, le Canada atlantique affiche les taux de rétention les plus faibles au pays, tant à court qu'à moyen termes.

Cette situation compromet directement le rétablissement du poids démographique des francophones hors Québec à 6,1 % comme le prévoit la Loi sur les langues officielles. Ce problème ne découle pas d'un manque d'effort de la part des communautés. Il découle plutôt d'un cadre de gouvernance trop centralisé, trop uniforme et trop peu adapté aux réalités distinctes du Canada atlantique. Il s'agit d'un défi structurant qui ne peut être ignoré.

L'immigration francophone n'est pas un programme parmi d'autres. Elle découle d'obligations législatives claires. La Loi sur les langues officielles reconnaît son caractère réparateur. La Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés exige que l'immigration contribue au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Cela nous ramène au principe d'égalité réelle. L'égalité réelle, ce n'est pas offrir exactement les mêmes services à tout le monde, c'est offrir des services adaptés aux réalités propres des communautés. Le modèle actuel ne respecte pas pleinement ce principe. Il traite des réalités différentes comme si elles étaient identiques. Le parcours d'intégration francophone demeure donc trop fragmenté. Il y a trop peu de continuité entre le recrutement, l'établissement, l'intégration et la rétention, et trop peu de reconnaissance de l'expertise sur le terrain.

Pourtant, nous savons ce qui fonctionne. Le parcours d'intégration francophone doit être pensé comme un continuum, de la découverte jusqu'à la citoyenneté; il doit être abordé avec une lentille régionale et porté par des acteurs francophones qui connaissent les

réalités locales. Autrement dit, il faut véritablement une approche de services offerts par et pour les francophones.

Cette capacité existe déjà. Depuis plus de 20 ans, le Comité atlantique sur l'immigration francophone assure une concertation interprovinciale et un arrimage entre l'attraction, l'établissement, l'intégration, la rétention et l'immigration économique des nouveaux arrivants. Il ne s'agit pas de la création d'une nouvelle structure, mais de la réelle reconnaissance d'une structure existante qui a su démontrer au cours des dernières années ses capacités à répondre aux exigences de ce rôle.

C'est pourquoi nous ne demandons pas une nouvelle stratégie. Nous demandons l'application cohérente de celle qui existe déjà. Nous vous invitons à recommander la reconnaissance officielle de la Société nationale de l'Acadie, qui comprend le Comité atlantique sur l'immigration francophone, comme organisme-cadre en immigration francophone pour le Canada atlantique, à lui donner un mandat clair de coordination régionale de proximité, à reconnaître son approche véritablement régionalisée et à lui attribuer un financement stable et prévisible.

Les communautés acadiennes et francophones du Canada atlantique sont prêtes. Elles possèdent l'expertise. Elles atteignent déjà des résultats. Ce qu'elles demandent aujourd'hui, c'est que le système reconnaisse pleinement leur rôle et qu'il leur donne les moyens de faire de l'immigration francophone un véritable levier de vitalité durable.

Au fond, la question est simple: voulons-nous seulement afficher des cibles ou voulons-nous réellement renforcer la vitalité des communautés francophones et acadiennes?

• (1650)

**La présidente:** Merci, madame Caissie-Richard.

Maintenant, nous allons commencer le premier tour de questions.

[Traduction]

Six minutes seront accordées.

Je crois que Mme Kronis est la prochaine intervenante. Bienvenue à notre comité.

**Tamara Kronis:** Merci.

**Brad Redekopp:** Elle est en visite.

**La présidente:** D'accord. Nous écouterons donc M. Redekopp. Je suis désolée; j'avais un nom différent.

Monsieur Redekopp, je vous invite à commencer. Vous avez six minutes.

**Brad Redekopp:** Merci, madame la présidente.

Je vais céder mon temps de parole à M. Simard, qui me le redonnera à son tour — simplement pour changer un peu l'ordre des choses aujourd'hui.

**La présidente:** Aucun problème.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez la parole.

**Mario Simard (Jonquière, BQ):** Merci, madame la présidente.

Je remercie beaucoup mon collègue conservateur. Quelle gentillesse! J'en suis reconnaissant. Il m'a laissé son temps de parole parce que j'avais peut-être trop hâte de parler aux témoins.

Madame Caissie-Richard, selon moi, il y a des liens fort intéressants à faire entre ce que vous avez dit et ce que Mme Zhuang disait un peu plus tôt sur l'intégration. Il faut garder en tête que l'intégration des migrants ne se fait pas de la même façon selon qu'on est une minorité nationale ou une minorité linguistique. Vous l'avez très bien démontré.

Je vous donne très rapidement des chiffres qui m'avaient frappé. En 2024, 57 000 migrants temporaires sont arrivés au Québec. Avant, en 2023, c'était 65 000. Quant à l'année 2025, si je me souviens bien, le tiers des demandeurs d'asile au Canada, qui sont en majorité des migrants temporaires, sont arrivés au Québec.

Au Québec, nous privilégions l'intégration de francophones, la langue étant un critère déterminant.

Je me demande s'il ne pourrait pas y avoir un certain mécanisme. Comme Mme Zhuang le démontrait très bien, la capacité d'accueil se fait en fonction de nos infrastructures. Quand on a trop de migrants temporaires ou de demandeurs d'asile, une pression se crée sur les services publics et sur l'ensemble des infrastructures. Est-ce qu'il n'y aurait pas une modulation possible, quand on parle de migration de francophones, pour s'assurer que les provinces de l'Atlantique reçoivent une proportion un peu plus intéressante? Qu'est-ce qui pourrait être mis en place de la part du gouvernement fédéral? Je ne veux pas le dire comme ça, parce que ça paraît un peu insensible, mais il me semble que, du point de vue du volume, il y a une disproportion. Vous allez être d'accord avec moi. Est-ce qu'il n'y aurait pas un mécanisme à mettre en place sur ce plan? J'aimerais entendre votre avis là-dessus.

**Michel Denis Richard (gestionnaire, Comité atlantique sur l'immigration francophone, Société nationale de l'Acadie):** Merci, monsieur Simard. C'est une excellente question. Je suis tout à fait d'accord avec vous quant aux éléments que vous venez de nommer. Pour ce qui est de la réalité, des spécificités ou des particularités propres aux communautés francophones en situation minoritaire dans le Canada atlantique, différentes initiatives ont été mises en place au cours des dernières années. Il y a par exemple les communautés francophones accueillantes, qui jouent des rôles importants dans la création de liens entre les municipalités, les établissements d'enseignement et les services de santé. Ce sont des structures qui ont été mises en place pour essayer de créer des liens entre ces différentes instances.

Au Comité atlantique sur l'immigration francophone, nous travaillons avec tous les fournisseurs de services d'établissement, qu'ils soient directs ou indirects, qui ont des ententes de contribution avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, ou IRCC. Ça peut comprendre des établissements d'enseignement ou des municipalités, par exemple. Notre travail, c'est de mobiliser tous ces acteurs afin de mettre en place des structures d'accueil solides et d'assurer une meilleure rétention des nouveaux arrivants.

Actuellement, on constate que le Canada atlantique a le plus bas taux de rétention au Canada. Comme Mme la directrice générale vous l'a mentionné, c'est grandement lié à une approche qui est trop centralisée et trop nationale.

Notre objectif, c'est de faire connaître les particularités, les spécificités et la réalité des communautés francophones en situation minoritaire au Canada atlantique. Le Comité atlantique sur l'immigration francophone jouit d'avantages en raison de sa proximité avec les quatre provinces et les fournisseurs de services. Sa reconnais-

sance par IRCC comme organisme-cadre serait, à notre avis, une excellente initiative modèle.

• (1655)

**La présidente:** Il vous reste une minute, monsieur Simard.

**Mario Simard:** Je vais procéder très rapidement, madame la présidente.

Monsieur Richard, vous savez probablement qu'au Québec, l'immigration est un champ de compétence partagée, ce qui n'est pas le cas partout. Cela dit, ça facilite l'arrimage d'une certaine façon, même s'il y a quand même encore des éléments contentieux.

Je dois faire vite, et je ne veux pas vous mettre des mots dans la bouche, mais, ce que vous cherchez, c'est une reconnaissance officielle de votre organisation. Vous voudriez devenir des interlocuteurs de premier plan auprès du gouvernement fédéral en matière d'immigration. Ce serait un bon premier pas pour vous, n'est-ce pas?

**Michel Denis Richard:** Ce serait un excellent pas pour nous.

Je demanderais à la directrice générale de notre comité de compléter ma réponse.

**Émilie Caissie-Richard:** J'ajouterais simplement ceci: une chose que le gouvernement fédéral pourrait faire pour nous appuyer, ce serait la reconnaissance d'un programme en immigration économique. On voit qu'en matière de régionalisation, si on veut que les gens restent, on a besoin d'avoir un programme qui est ciblé vers les régions et qui permet d'aller chercher les talents dont on a besoin. Avec Entrée express, on ne va jamais réussir à combler les besoins dans les régions. Je pense qu'on a besoin d'avoir une main-d'œuvre francophone pour répondre à des besoins précis dans des domaines où il y a une pénurie de main-d'œuvre. Je pense qu'un programme d'immigration économique comme ça doit aussi être adapté aux pays de la Francophonie. Donc, il faudrait aussi un programme d'immigration économique.

**La présidente:** Merci, madame Caissie-Richard.

Merci, monsieur Simard.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Sodhi, pendant six minutes.

Vos six minutes débutent maintenant.

**Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je tiens à remercier chaleureusement tous nos témoins d'être ici aujourd'hui.

Madame Zhuang, vous avez mené des recherches approfondies sur l'intégration et l'établissement des immigrants, y compris votre étude de cas sur Brooks, en Alberta. Dans cette étude, vous concluez que « les municipalités doivent jouer un rôle proactif dans la préparation à l'établissement des immigrants en réfléchissant aux répercussions à long terme de l'intégration dans la communauté. »

Pourriez-vous nous en dire plus sur votre conclusion, en particulier sur le rôle des municipalités pour que les immigrants réussissent à bien s'établir?

**Zhixi Zhuang:** Merci beaucoup de cette question. Elle est excellente.

Ce que j'essaie de faire valoir dans cet énoncé, en me fondant sur les résultats de mes recherches, c'est que les municipalités doivent avoir une place à la table avant que les niveaux d'immigration ne soient déterminés, et non après. Pourquoi? Parce qu'elles ne doivent pas simplement être en mode réaction à la suite des décisions sur l'établissement et l'intégration. Il faut changer cette mentalité pour plutôt donner aux municipalités le rôle de préparer leurs communautés de façon proactive.

Par exemple, Brooks, en Alberta, une petite collectivité de seulement 15 000 habitants, se classe au premier rang selon l'indice de diversité sociale du pays. Autrement dit, les minorités visibles représentent près de la moitié de la population de cette petite ville. Une grande partie de cette diversité accrue se trouve dans de nombreuses petites collectivités. Nous savons que les municipalités ont leurs propres données pour cartographier les infrastructures locales ou les principaux acteurs — comme les données sur le logement, le nombre de logements vacants et les données sur le marché du travail —, mais on ne s'en sert pas pour éclairer les décisions relatives aux cibles d'immigration, par exemple, ou à la planification de l'immigration.

Mon argument n'est pas quantitatif: je ne prône pas une réduction de l'immigration. Je propose d'organiser le processus différemment pour donner aux municipalités un rôle plus clair et plus officiel dans l'élaboration des décisions, car elles détiennent les données et travaillent en étroite collaboration avec les collectivités locales.

De plus, nous avons assisté à la mise en œuvre de partenariats locaux très fructueux en matière d'immigration au cours des deux dernières décennies. C'est un excellent programme comparativement à ce qui se fait dans d'autres pays. Il accorde la priorité aux stratégies locales et améliore la coordination entre les intervenants et les organismes de la communauté. Cependant, même si les partenariats locaux en matière d'immigration, ou PLI, sont chapeautés par les municipalités ou les administrations municipales, ces dernières ne prennent pas nécessairement l'initiative ou n'assument pas nécessairement le leadership pour diriger ces PLI. De nombreux PLI relèvent plutôt d'organismes communautaires locaux.

Comment soutenir les municipalités, qui sont aux premières loges de l'intégration de l'établissement? Comment pouvons-nous les soutenir et utiliser les données, l'information et les partenariats communautaires dans le processus décisionnel? Il faut coordonner tous ces éléments. C'est ce que j'essaie de prôner.

● (1700)

**Amandeep Sodhi:** Cela m'amène à ma prochaine question.

À votre avis, comment le gouvernement fédéral peut-il mieux soutenir les municipalités dans la planification et la gestion de l'établissement des immigrants?

**Zhixi Zhuang:** 0Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il faut vraiment mettre sur pied un groupe de travail fédéral, provincial et municipal permanent — c'est-à-dire un mécanisme coordonné — pour prendre des décisions éclairées sur les cibles et les lacunes en matière d'infrastructure.

Le gouvernement fédéral a une politique de régionalisation. Or, sur le terrain, la question de savoir si les nouveaux arrivants veulent rester ou partir est tributaire de nombreuses raisons individuelles ou familiales. Leurs trajectoires sont variées et échappent à notre contrôle. Nous pouvons toutefois, pour gérer et soutenir l'établissement et l'intégration des immigrants, créer des infrastructures accueillantes. Ces décisions devraient être adaptées aux réalités lo-

cales. Les solutions devraient être élaborées en partenariat avec les partenaires locaux, les intervenants et les municipalités.

Voilà pourquoi la priorité est la coordination. À l'heure actuelle, le système est affaibli par des faiblesses structurelles dans la coordination. En confiant un rôle clair aux municipalités afin qu'elles puissent se servir des données dans le processus décisionnel, mais qu'elles puissent aussi amplifier les voix des communautés locales — en particulier celles des nouveaux arrivants —, nous comprendrons mieux les expériences vécues des communautés et leurs besoins, et leurs voix pourront être entendues.

**La présidente:** Merci, madame Zhuang.

Merci, madame Sodhi.

Nous passons maintenant à M. Redekopp, pour six minutes.

**Brad Redekopp:** Merci, madame la présidente.

J'aimerais proposer la motion suivante. Elle a fait l'objet d'un avis la semaine dernière et elle se lit comme suit:

Que le Comité demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de lui fournir, au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois, un rapport écrit, dans les deux langues officielles, portant sur le mois civil précédent et indiquant, sous forme agrégée, les renseignements suivants concernant la citoyenneté par filiation — lien substantiel (Loi sur la citoyenneté, alinéa 3(1)b), sous réserve du paragraphe 3(3)):

le nombre de demandes de certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté) reçues dans lesquelles la revendication à la citoyenneté du demandeur est évaluée au titre de l'alinéa 3(1)b) et du cadre du lien substantiel prévu au paragraphe 3(3);

le nombre de ces demandes ayant été traitées, y compris le nombre de demandes approuvées et refusées;

le pays de naissance du demandeur (par nombre de cas);

toute autre citoyenneté déclarée par les demandeurs dans ces dossiers (par nombre de cas);

et que le Comité demande qu'un tel rapport soit fourni pour chaque mois écoulé depuis que le projet de loi C-3, Loi modifiant la Loi sur la citoyenneté (2025) (L.C. 2025, ch. 5), a reçu la sanction royale, et que ce rapport soit déposé auprès du Comité, dans les deux langues officielles, au plus tard le 15 avril 2026.

C'est une situation critique et un enjeu crucial qui nous préoccupent. Nous voulons connaître les répercussions du projet de loi C-3, et je crois qu'il nous sera utile de recevoir ces renseignements sur une base régulière en comité.

Je propose cette motion, madame la présidente.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Redekopp.

Monsieur Simard, nous vous écoutons.

[Français]

**Mario Simard:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

La traduction n'avait peut-être pas les bons documents. Je veux juste m'assurer du libellé du deuxième paragraphe. Je veux m'assurer qu'il y a une concordance entre ce que j'ai présentement devant les yeux et ce qui a été lu par mon collègue M. Redekopp.

Moi, ce que je vois au deuxième paragraphe, c'est ceci:

le nombre de demandes de certificat de citoyenneté (preuve de citoyenneté) reçues dans lesquelles la revendication à la citoyenneté du demandeur est évaluée au titre de l'alinéa 3(1)b) et du cadre du lien substantiel prévu au paragraphe 3(3);

Je ne sais pas si c'est un amendement ou si c'est inclus dans ce qu'a lu mon collègue M. Redekopp. Quand il dit que c'est pour inclure notamment les demandes en provenance des États-Unis sur la base des liens ancestraux d'origine franco-canadienne, je ne sais pas si c'est un amendement qui devait être ajouté...

**Des voix:** [*Inaudible*]

• (1705)

**Mario Simard:** D'accord, c'est un amendement qui devait être ajouté. Je vais l'apporter comme amendement. Je suis désolé, je pensais que c'était déjà fait.

**La présidente:** Non, ce n'est pas déjà fait.

Est-ce que vous pourriez lire cela, une fois de plus?

**Mario Simard:** Je vais relire ce que j'ajouterais à la suite de « 3(3) »: « pour inclure notamment les demandes en provenance des États-Unis sur la base des liens ancestraux d'origine franco-canadienne ». Donc, on retrouverait ça au deuxième paragraphe.

Il y aurait également un petit ajout dans le premier paragraphe. Après « Que le Comité demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de lui fournir, au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois, un rapport écrit, dans les deux langues officielles, portant sur le mois civil précédent et indiquant, sous forme agrégée », on ajouterait « ventilé par citoyenneté de provenance des demandes », pour poursuivre avec ce qu'on retrouve dans la motion de M. Redekopp, soit « les renseignements suivants », et ainsi de suite.

On ajouterait donc « ventilé par citoyenneté de provenance des demandes ». C'est la modification qui serait proposée.

**La présidente:** D'accord. Merci, monsieur Simard.

[*Traduction*]

Nous avons deux changements à examiner.

Dans le premier paragraphe, nous ajoutons les mots « ventilé par citoyenneté de provenance des demandes. » Ensuite, à la toute fin de la première puce, nous ajoutons: « pour inclure, notamment, les demandes en provenance des États-Unis sur la base des liens ancestraux d'origine franco-canadienne. »

Y a-t-il des commentaires?

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.):** Je vais parler en mon nom. Je n'ai pas discuté de mes réflexions avec mes collègues.

Cela me convient, pour autant que je sache. Le libellé est très précis, mais nos amis bloquistes ont des préoccupations très pointues.

Je vais m'en tenir à ces commentaires. Je ne sais pas si mes collègues veulent ajouter quelque chose.

**La présidente:** Y a-t-il des commentaires de la part de nos amis conservateurs? Non. D'accord.

Nous vous écoutons, monsieur Zuberi.

**Sameer Zuberi:** J'aimerais connaître la hauteur du pourcentage pour l'ascendance. Est-il question des arrière-grands-parents? Par ailleurs, la francophonie en général est-elle prise en compte?

[*Français*]

**La présidente:** Monsieur Simard, je ne sais pas si vous avez la réponse.

**Mario Simard:** Monsieur Zuberi, je ne veux pas dire que votre question n'est pas claire, mais ce que je comprends, c'est que vous voulez savoir le pourcentage. On ne le saura pas. On va le savoir à la fin de chaque mois. Donc, ce que nous voulons savoir, c'est notamment si les demandeurs en provenance des États-Unis sont des descendants d'origine franco-canadienne. On ne peut pas l'évaluer sur la base d'un pourcentage comme vous le demandez. Est-ce qu'il y aura un pourcentage à la fin ou au quinzième jour de chaque mois avec un rapport écrit? Je ne peux pas vous le dire, je ne suis pas de vin. Il n'y a pas de pourcentage en tant que tel.

**Sameer Zuberi:** J'imagine que « franco-canadien » inclut toutes les personnes qui parlent français.

**Mario Simard:** C'est ça. Il est question de ceux qui ont des ancêtres franco-canadiens. Je ne pense pas qu'il y ait une interprétation à avoir ici sur le point de vue de l'origine ethnique.

**Sameer Zuberi:** J'imagine qu'on veut l'interpréter dans un sens large et « libéral », non pas dans le sens du Parti libéral, mais dans le sens d'une définition qui inclut une interprétation large.

• (1710)

**La présidente:** Est-ce que ça va, monsieur Simard?

**Mario Simard:** Tout à fait.

**Sameer Zuberi:** Pour être clair, ça inclut toutes les personnes qui parlent français ou qui ont des ancêtres qui parlaient français.

**Mario Simard:** Ça suppose les gens qui font une demande en arguant qu'ils ont des ancêtres franco-canadiens. C'est ce que ça suppose.

Je suis désolé, je ne sais pas si c'est moi qui suis lent, mais je ne comprends pas le sens de votre question.

Pour moi, une de vos préoccupations, c'est de savoir s'il y a un lien à faire avec l'appartenance ethnique. Ce que l'ajout tente de présenter, c'est la possibilité de faire une demande sur la base d'avoir un ancêtre franco-canadien.

**Sameer Zuberi:** Je prends par exemple quelqu'un qui a immigré du Maghreb ou d'un pays de la Francophonie: ses descendants seraient donc des francophones ou des personnes avec des racines francophones.

**Mario Simard:** Je comprends bien, mais c'est écrit « franco-canadienne ». Si j'immigre du Maghreb, je ne suis pas un Canadien, je suis un Maghrébin, à moins d'avoir eu la citoyenneté canadienne par le passé. Donc ça me semble clair. Je ne sais pas sur quoi il y aurait un débat.

**Sameer Zuberi:** Pour être clair, on veut inclure toutes les personnes.

[*Traduction*]

Tous les francophones qui ont des descendants peuvent être inclus dans ce...

**La présidente:** Attendez un instant, monsieur Zuberi. On dit très clairement « sur la base des liens ancestraux d'origine franco-canadienne. »

[*Français*]

C'est très clair.

**Mario Simard:** Madame la présidente, je veux simplement indiquer que, si on est Maghrébin d'origine francophone, on n'est pas un Canadien, on est un Maghrébin. Si on est un Français d'origine francophone, on n'est pas un Canadien. Si nos ancêtres sont des Français qui n'ont pas habité au Canada, ils ne sont pas des francophones canadiens. Ils sont des Français qui sont francophones. C'est un peu une discussion à la Elvis Gratton, alors je vais m'arrêter ici.

**La présidente:** Monsieur Zuberi, vous avez la parole.

**Sameer Zuberi:** Je remercie le député de son explication. C'est ce que je viens de lire dans le texte, donc c'est correct.

[Traduction]

**La présidente:** Est-ce que tout le monde appuie l'amendement?

(L'amendement est adopté.)

**La présidente:** Nous revenons maintenant à la motion modifiée.

Monsieur Fragiskatos, nous vous écoutons.

**Peter Fragiskatos:** Je vais proposer un amendement pour que, aux première et deuxième lignes, « au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois » soit supprimé et remplacé par « sur une base trimestrielle. »

**La présidente:** Y a-t-il des commentaires, des réflexions ou des suggestions?

Mme Rempel Garner a levé le pouce.

Allez-y, monsieur Redekopp.

**Brad Redekopp:** Cela me convient. Devons-nous préciser à quel moment les rapports devraient être produits, ou qu'ils doivent être produits en temps opportun?

**Peter Fragiskatos:** Je pense que si nous précisons « sur une base trimestrielle, » les rapports seront produits à cette fréquence.

Nous nous montrons beaucoup plus indulgents à l'égard de votre motion que vous ne l'aviez prévu.

**Brad Redekopp:** Je vous en suis reconnaissant.

**Peter Fragiskatos:** Nous vous demandons de faire preuve d'indulgence en retour.

**Brad Redekopp:** D'accord.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Simard, est-ce que ça va?

**Mario Simard:** C'est bon. Je veux juste comprendre pourquoi vous avez dit le 15 avril. Ce n'est pas indiqué que c'est le 15 avril. C'est au plus tard le 15<sup>e</sup> jour. Je ne sais pas s'il y a eu un petit souci du côté de l'interprétation. Je n'ai pas de problème en ce qui concerne votre demande d'amendement, mais...

[Traduction]

**Peter Fragiskatos:** J'ai dit « sur une base trimestrielle. »

[Français]

**Mario Simard:** D'accord, c'est parfait.

[Traduction]

**La présidente:** Pour l'instant, la motion a été modifiée, et nous remplaçons « au plus tard le 15<sup>e</sup> jour de chaque mois » par « sur une base trimestrielle. »

Est-ce que tout le monde appuie l'amendement de M. Fragiskatos?

(L'amendement est adopté.)

**La présidente:** J'aimerais maintenant mettre la motion modifiée aux voix.

(La motion modifiée est adoptée.)

**La présidente:** Merci.

Nous revenons maintenant à nos excellents témoins et à leurs témoignages.

Monsieur Redekopp, vous avez six minutes.

● (1715)

**Brad Redekopp:** Merci.

À la lumière de ce que j'ai entendu ici aujourd'hui, madame la présidente, j'aimerais proposer la motion suivante.

**La présidente:** Je viens de dire que nous allons revenir aux témoins, mais d'accord.

**Brad Redekopp:** Je propose:

Que, dans le cadre de son étude sur le système d'immigration du Canada, et à la lumière des conclusions du rapport de la vérificatrice générale sur les réformes du Programme des permis d'études pour étudiants étrangers, déposé au Parlement le 23 mars 2026, le Comité fasse rapport à la Chambre de sa vive inquiétude quant à l'intégrité du programme canadien des étudiants étrangers et au risque de fraude à grande échelle, et demande au gouvernement de rétablir la confiance, le contrôle, la transparence et la reddition de comptes au sein du système d'immigration du Canada; et que:

a. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) soit tenu d'enquêter sur tous les cas allégués de fraude ou de non-conformité liés aux permis d'études pour étudiants étrangers, et de fournir au Comité, au plus tard le quinzième jour de chaque mois, un rapport détaillant les résultats de ces enquêtes pour le mois précédent, ainsi que le nombre d'équivalents temps plein du gouvernement affectés à ces travaux; le premier de ces rapports devant être remis au Comité au plus tard le 15 mai 2026;

b. un rapport soit fourni au Comité, au plus tard trente jours suivant l'adoption de la présente motion, détaillant le nombre, parmi les 153 324 personnes mentionnées dans le rapport de la vérificatrice générale sur les réformes du Programme des permis d'études pour étudiants étrangers déposé le 23 mars 2026, soupçonnées de fraude ou de non-conformité, qui ont reçu des visas supplémentaires ou qui se trouvent autrement toujours au Canada;

c. demander IRCC les identités des 110 demandeurs d'asile mentionnés dans le rapport de la vérificatrice générale, qui sont entrés au Canada à l'aide de documents frauduleux dans le cadre de leur demande de permis d'études, soient transmises à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR), afin que ces renseignements soient versés à leurs dossiers de demande d'asile;

d. le gouvernement soit appelé à veiller à ce que toute personne entrée au Canada sur une base frauduleuse ne se voie pas délivrer de visas supplémentaires;

e. la prochaine réunion du Comité d'étude soit consacrée à l'examen des cas de fraude relevés par la vérificatrice générale dans le système des permis d'études pour étudiants étrangers, et que le Comité invite les témoins suivants à comparaître ensemble pour une durée de deux heures: les ministres responsables durant la période visée par l'audit, soit l'honorable Lena Diab, l'honorable Sean Fraser et l'honorable Marc Miller, des représentants d'IRCC, ainsi que la CISR.

**La présidente:** Vous êtes certainement très actif aujourd'hui, monsieur Redekopp.

Quelqu'un souhaite-t-il ajouter quelque chose?

Nous vous écoutons, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** J'ai deux amendements à proposer. Je ne les présenterai pas en même temps, parce qu'ils sont différents.

Le premier concerne l'alinéa e). Hier, la ministre Diab nous a dit que la question du rapport de la vérificatrice générale a été examinée, je dirais, en profondeur et qu'une nouvelle politique est en cours d'élaboration. La pertinence de faire comparaître d'anciens ministres devant le Comité est discutable, pour le dire poliment. Pour cette raison, je propose la suppression de l'alinéa e).

**La présidente:** Je vais poser une question technique.

La motion a-t-elle été distribuée, monsieur Redekopp?

**Le greffier du Comité (Rémi Bourgault):** Oui. Je viens de l'envoyer. Je pense que la réception des courriels est lente aujourd'hui.

**La présidente:** Pas de problème. Nous sommes à l'heure. Je veux m'assurer que M. Simard et les autres ont le texte.

Avez-vous des commentaires sur ce qui est proposé, monsieur Redekopp?

**Brad Redekopp:** Je n'accepte pas ce changement.

**La présidente:** Vous n'acceptez pas ce changement.

[Français]

Monsieur Simard, est-ce que vous avez une copie de la motion?

**Mario Simard:** Oui, c'est très bien. Je pense qu'il serait important de maintenir aussi le paragraphe e.

[Traduction]

**La présidente:** Monsieur Fragiskatos, avez-vous d'autres commentaires?

• (1720)

**Peter Fragiskatos:** Passons au vote.

**La présidente:** Nous allons attendre quelques secondes que tout le monde reçoive le libellé de la motion. Mme Kronis a raison de dire que tout le monde devrait avoir le texte sous les yeux.

Nous allons maintenant passer au vote. Nous votons sur l'éventuelle suppression de l'alinéa e) de la motion de M. Redekopp. Ce sera un vote par appel nominal.

(L'amendement est rejeté par 5 voix contre 4. [Voir le Procès-verbal])

**La présidente:** Nous revenons maintenant à la discussion sur la motion de M. Redekopp.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Merci, madame la présidente.

Je propose que, à l'alinéa a), le passage « au plus tard le quinzième jour de chaque mois » soit remplacé par « sur une base trimestrielle. »

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Dois-je suspendre la séance pendant quelques minutes pour que nous puissions en discuter? Qu'en pensez-vous?

Monsieur Simard, avez-vous des commentaires à ce sujet? Les membres ont-ils besoin de temps pour en discuter?

Il semble que Mme Rempel Garner approuve cet amendement. M. Simard a levé son pouce.

Il semble que les membres appuient cet amendement. Nous remplacerions « au plus tard le quinzième jour de chaque mois » par « sur une base trimestrielle. » J'imagine que tout le monde appuie l'amendement.

(L'amendement est adopté.)

**La présidente:** C'est excellent.

Nous allons maintenant revenir à la motion modifiée à l'alinéa a). Y a-t-il d'autres commentaires sur la motion modifiée?

Puisqu'il n'y en a pas, pouvons-nous passer au vote? Je vois que tout le monde lève le pouce.

(La motion modifiée est adoptée.)

**La présidente:** Nous revenons à nos témoins.

Le prochain intervenant sur ma liste est M. Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Merci beaucoup, madame la présidente.

Je présente mes excuses aux témoins, mais ce sont les travaux du Comité. Ils font partie du processus. Ceux d'entre vous qui n'en sont pas à leur première comparution devant un comité ont probablement déjà vu ce processus en action.

Quoi qu'il en soit, monsieur Hummel, je vous remercie beaucoup de votre présence et de votre travail.

J'aimerais vous poser une question au sujet de vos recommandations. Nous pourrions probablement seulement discuter de la première, que j'ai trouvée très intéressante.

Proposez-vous, si je vous ai bien compris, qu'IRCC collabore avec l'ASFC et peut-être la CISR — je n'ai pas tout compris, mais corrigez-moi si je me trompe — et que ces organisations évaluent ensemble les demandes pour accroître l'efficacité? Pouvez-vous répéter cette recommandation?

**Adam Hummel:** Je vous remercie de la question. Il est toujours intéressant de voir le travail de l'intérieur.

Nous ne recommandons pas que les organismes eux-mêmes s'intègrent les uns aux autres, mais plutôt que leur collecte de renseignements ou leurs vérifications des antécédents se fassent par le biais d'un dépôt de données centralisé.

Ce que nous avons en ce moment, c'est une procédure. Ce que je préconise, c'est un cadre ou un réel système où toutes les vérifications d'antécédents, le renseignement et toutes les autres données seront regroupés dans un cadre central: un système de renseignement central. Ainsi, ces différentes organisations pourront à la fois contribuer à ces renseignements et les utiliser afin qu'ils ne soient pas... L'analogie que j'aime utiliser, c'est celle d'une autoroute où se trouvent quatre postes de péage différents — un pour chaque organisme: IRCC, l'ASFC, le SCRS et la GRC — qui entraînent un retard. Pour remplacer ce système, nous créerions essentiellement un seul poste de péage pour voir si toutes les organisations peuvent approuver une même information. Cela éviterait de devoir recueillir des renseignements disparates et de ne pas savoir quand ils sont utilisés.

**Peter Fragiskatos:** C'est très intéressant, mais donnez-moi un exemple concret de la façon dont cela pourrait fonctionner — en théorie, bien sûr — avec un visa de visiteur, un permis d'étudiant ou une demande de permis de travail. Choisissez ce que vous voulez, mais parlez-nous de la façon dont cela pourrait fonctionner dans le cadre de ce que vous envisagez, par opposition au statu quo.

**Adam Hummel:** Si je peux me permettre, si vous deviez proposer un projet de loi dans ce sens, vous pourriez avoir une liste de vérification, de sorte que lorsqu'une personne présente une demande d'asile, par exemple — 100 % des demandes d'asile sont renvoyées pour une habilitation de sécurité ou une vérification des antécédents —, chacun des quatre organismes ou trois d'entre eux approuvent la vérification des antécédents de sécurité dans un délai prescrit par la loi. Ce serait seulement une fois que tout cela serait fait qu'une décision pourrait être prise au sujet de cette demande. Nous n'attendrions donc pas qu'une partie prenne une mesure alors que l'autre est encore en train de recueillir de l'information.

Pour aller plus loin, une fois la demande approuvée — disons qu'il s'agit d'une demande temporaire, d'un visa de visiteur ou de quelque chose d'initial —, une surveillance continue pourrait être ajoutée à ce cadre. Il y aurait donc une vérification effectuée de temps à autre pour veiller à ce que nous respections les exigences en matière de sécurité.

• (1725)

**Peter Fragiskatos:** J'aurais aimé que nous ayons plus de temps, mais je serai heureux de faire un suivi avec vous, peut-être plus tard, lorsque nous aurons une conversation.

Madame Zhuang, vous avez soulevé un point intéressant au sujet des infrastructures municipales et des taux d'immigration. Pouvez-vous revenir sur ce point et nous dire précisément comment cela pourrait se faire? Je prends très au sérieux le point que vous soulevez...

**La présidente:** Il vous reste une minute.

**Peter Fragiskatos:** D'accord. Je vais arrêter de parler. Je pense que vous comprenez la question.

**Zhixi Zhuang:** Dans ce scénario précis, on peut donner aux municipalités un rôle plus clair et plus formel à jouer. On peut imaginer, par exemple, l'établissement de partenariats communautaires locaux et la création d'un tableau de bord, d'un portail ou d'un système de préparation communautaire qui permet de faire le suivi de l'offre de logements, des taux d'occupation, des services de transport en commun, des services de soins de santé, de tout autre organisme d'établissement et des services disponibles, de leur charge de travail et de la demande du marché du travail. Nous avons toutes sortes de données locales, mais elles sont fragmentées; elles sont stockées dans un système cloisonné. Si nous avons une sorte de cartographie continue et systématique des actifs locaux et que nous comprenons les forces de l'infrastructure locale, mais aussi les lacunes...

**La présidente:** Merci, madame Zhuang.

Merci, monsieur Fragiskatos.

[Français]

Monsieur Simard, vous avez deux minutes et demie.

**Mario Simard:** Merci beaucoup.

Monsieur Richard, je veux revenir à la discussion de tout à l'heure. Vous savez, l'immigration au Canada n'est pas réfléchié présentement en fonction de l'intégration aux communautés d'accueil. Il y a des identités collectives au Canada: les Québécois ont une identité collective peut-être différente de celle de l'ensemble des Canadiens, comme les Acadiens ont une identité collective différente de celle des Québécois et des autres Canadiens. Donc, il faut y réfléchir. Je vous soumets qu'il faut réfléchir l'intégration en fonction de ces identités collectives qui existent dans le cas qui nous

sied, c'est-à-dire des francophones, comme vous et moi. Aujourd'hui, j'ai l'impression que le système d'immigration canadien laisse ça totalement de côté. Le rôle que vous pouvez jouer, selon moi, c'est justement d'apporter cette structure d'intégration. J'aimerais entendre vos commentaires sur les gestes à poser pour arriver à une intégration plus harmonieuse en fonction des identités collectives spécifiques.

**Michel Denis Richard:** Je vous remercie de la question, monsieur Simard.

Actuellement, les communautés francophones en situation minoritaire du Canada atlantique sont très inquiètes par rapport à leur avenir, à leur vitalité. Le gouvernement indique que les fournisseurs de services francophones n'ont pas été touchés par les coupes qui ont été annoncées au cours des derniers mois, mais, sur le terrain, on constate que ce n'est pas la réalité.

Ce que nous demandons, c'est qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada renforce les capacités des communautés au Canada atlantique et y investisse davantage. IRCC a quand même investi au cours des dernières années et atteint des cibles assez impressionnantes en une courte période. Toutefois, il faut réfléchir à la façon de renforcer ces nouvelles structures mises en place au cours des dernières années, parce qu'actuellement, on s'inquiète de leur pérennisation. Merci.

• (1730)

**Mario Simard:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Richard.

Merci, monsieur Simard.

Je tiens à remercier les témoins d'aujourd'hui.

[Traduction]

Nous allons maintenant suspendre la séance pendant environ cinq minutes pour permettre aux témoins actuels de partir. Nous reviendrons à un deuxième groupe de témoins.

• (1730)

(Pause)

• (1735)

**La présidente:** Nous reprenons les travaux. Je souhaite la bienvenue aux nouveaux témoins.

J'aimerais faire quelques observations à leur intention.

Comme vous le savez, vous pouvez utiliser l'oreillette qui se trouve devant vous et sélectionner le canal que vous voulez écouter. Je pense que c'est assez simple. Vous pouvez choisir l'anglais, le français ou le parquet.

Pour ceux qui feront une déclaration préliminaire et pour ceux qui poseront des questions, je vous ferai signe lorsqu'il ne vous restera qu'une minute. Bien sûr, veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Tous les commentaires doivent être adressés à la présidence.

J'aimerais souhaiter officiellement la bienvenue à nos témoins du deuxième groupe.

[Français]

Je souhaite la bienvenue à Luisa Veronis, professeure et titulaire de la chaire de recherche sur l'immigration et les communautés franco-ontariennes de l'Université d'Ottawa.

[Traduction]

Nous souhaitons aussi la bienvenue à Sheung Ching Cheng, qui est l'organisateur du Hong Kong Pathway Ontario Committee.

Nous recevons également les représentants du Congrès des Ukrainiens canadiens: la présidente, Alexandra Chyczij, et le directeur général, Ihor Michalchyshyn. Soyez les bienvenus au Comité.

Chaque groupe disposera de cinq minutes pour sa déclaration préliminaire. Nous passerons ensuite aux séries de questions.

Nous allons commencer avec Mme Veronis.

[Français]

C'est à vous. Vous avez cinq minutes.

**Luisa Veronis (professeure et titulaire de la chaire sur l'immigration et les communautés franco-ontariennes, Université d'Ottawa, à titre personnel):** Madame la présidente, membres du comité, je vous remercie de cette invitation.

Je suis professeure de géographie sociale à l'Université d'Ottawa et je dirige la chaire de recherche sur l'immigration et les communautés franco-ontariennes. Depuis plus de 15 ans, mes recherches portent sur l'immigration francophone en contexte minoritaire. Je travaille étroitement avec les réseaux en immigration francophone, les organismes d'établissement, les communautés d'accueil et les immigrants eux-mêmes. C'est à partir de cette expertise de terrain que je m'adresse à vous.

Le Canada a récemment atteint, même dépassé, les cibles en immigration francophone hors Québec. C'est un progrès important qu'il faut souligner. Rappelons que ces cibles établies en 2003 n'ont été atteintes qu'en 2022, soit après une période de 20 ans. Toutefois, les résultats ne doivent pas masquer un problème structurel fondamental qui persiste dans la manière dont nous sélectionnons les immigrants francophones.

Actuellement, l'immigration francophone repose largement sur le système Entrée express. Or ce système a été conçu pour la sélection économique individuelle. Il classe les candidats selon leur capital humain, leur éducation, leur expérience de travail et leurs compétences linguistiques. Ce sont des critères pertinents, mais ils ne tiennent pas compte du mandat communautaire et linguistique qui est au cœur de l'immigration francophone.

L'immigration francophone n'est pas qu'un programme économique, c'est un projet de société qui s'inscrit dans la Loi sur les langues officielles, qui vise la restauration du poids démographique des communautés francophones à 6,1 %, alors qu'il se situe à 3,5 % aujourd'hui. C'est aussi un engagement inscrit dans la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés, qui reconnaît l'importance de soutenir la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Or le système Entrée express ne peut pas répondre à ce double mandat. Il sélectionne les individus sans lien avec les communautés francophones d'accueil. Il oriente les candidats vers des régions où les services en français pourraient être limités. Il ne tient pas compte de la capacité d'accueil réelle des communautés, notamment en matière de logement, d'emplois francophones ou bilingues, et de services d'établissement en français. Plusieurs intervenants devant ce comité ont d'ailleurs souligné les tensions que cette situation crée en ce moment au sein même du système Entrée express. Je partage ce constat. La solution n'est évidemment pas de réduire

l'immigration francophone, c'est de lui donner un programme adapté à sa mission.

Ma recommandation principale est la suivante: l'immigration francophone a besoin d'un programme autonome, distinct d'Entrée express, avec ses propres critères de sélection, qui tienne compte à la fois des compétences des candidats et des besoins des communautés d'accueil. Un tel programme permettrait d'arrimer la sélection à la capacité réelle des communautés francophones en situation minoritaire de recevoir, intégrer et retenir les nouveaux arrivants.

Cela dit, plusieurs voies complémentaires méritent également d'être renforcées. Tout d'abord, le programme pilote d'immigration dans les communautés francophones, qui permet une sélection ancrée dans les communautés, pourrait et devrait être consolidé et élargi. Ensuite, la voie des étudiants internationaux francophones constitue un bassin privilégié: ces personnes connaissent déjà la communauté, parlent la langue et ont des réseaux. Leur transition vers la résidence permanente devrait être facilitée. Il faut aussi mieux exploiter le Programme des candidats des provinces pour répondre aux besoins francophones. Enfin, la réunification familiale doit être reconnue comme un levier de rétention: un immigrant dont la famille est établie a bien plus de chances de rester et de s'enraciner dans sa communauté d'accueil.

Je tiens à souligner que la conjoncture actuelle, le coût de la vie, le coût du logement et le marché du travail bilingue restreint rendent l'intégration de tous les immigrants plus difficile, mais ceci l'est d'autant plus pour les immigrants francophones. Le défi est encore plus marqué, car le nombre d'emplois en français ou bilingues hors Québec demeure limité. Dans ce contexte, il est d'autant plus essentiel que la sélection soit accompagnée du soutien et de l'infrastructure nécessaires — service d'établissement en français, aide à l'emploi et accès au logement — pour que l'immigration francophone atteigne véritablement son objectif de vitalité communautaire.

En résumé, l'immigration francophone porte un double mandat: économique et communautaire. Elle mérite un programme à la hauteur de cette double mission, un programme autonome, arrimé aux besoins des communautés, appuyé par des voies complémentaires et des soutiens adéquats. C'est la clé pour transformer les cibles atteintes en vitalité durable pour les communautés francophones en situation minoritaire.

Je vous remercie et je serai heureuse de répondre à vos questions.

• (1740)

**La présidente:** Je vous remercie, professeure Veronis.

[Traduction]

Nous allons maintenant entendre M. Sheung Ching, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

**Sheung Ching Cheng (organisateur, Hong Kong Pathway Ontario Committee):** Bonsoir, madame la présidente et honorables membres du Comité. Merci beaucoup de m'avoir invité à participer à l'étude aujourd'hui.

Je tiens à remercier tout particulièrement la députée Salma Zahid et le député Brad Redekopp, qui soutiennent la communauté de Hong Kong depuis longtemps. Je vous suis sincèrement reconnaissant de votre travail au Parlement.

Je m'appelle Sheung Ching Cheng Donald. Je suis l'organisateur du Hong Kong Pathway Ontario Committee, ou HKPOC, et je suis également une demande de résidence permanente dans le cadre du volet B de la voie d'accès pour les Hongkongais depuis février 2024.

L'arriéré pour les motifs d'ordre humanitaire existe depuis plus de deux ans, soit depuis août 2023. Par conséquent, de nombreux demandeurs vivent dans les limbes de l'immigration.

Selon le dernier Plan des niveaux d'immigration, publié en 2025, la cible d'immigration pour le volet des demandes pour des motifs d'ordre humanitaire n'est que de 6 900 en 2026 et de 5 000 en 2027, ce qui représente une nette diminution par rapport aux 10 000 en 2025. Dans le cadre de ce plan, de nombreux demandeurs souffrent en raison des délais d'attente prolongés.

Selon le site Web d'IRCC, les délais de traitement des demandes de résidence permanente peuvent aller jusqu'à 10 ans. Par conséquent, plus de 60 000 demandeurs, y compris ceux de Hong Kong, de l'Ukraine et du Soudan, ne sont plus certains de leur avenir au Canada.

Le Hong Kong Pathway Ontario Committee a été créé en septembre 2025 en vue d'aborder ces questions. Il s'est engagé à travailler avec le Parlement pour explorer des solutions à l'arriéré des demandes de résidence permanente. Pour accomplir cette mission, nous avons communiqué avec divers députés afin de présenter notre proposition et une solution.

J'ai soumis une proposition de solutions à l'arriéré des demandes de résidence permanente pour des motifs d'ordre humanitaire. J'espère que vous en tiendrez compte.

Voici mes recommandations.

Premièrement, nous recommandons la mise en place d'un système de priorité pour les demandeurs qui attendent depuis plus de deux ans. Selon les données d'IRCC, il y a environ 1 000 demandes par mois en provenance de Hong Kong et de l'Ukraine.

À l'heure actuelle, IRCC traite toujours les demandes de novembre 2023, ce qui signifie qu'environ 8 000 demandeurs ont déjà attendu plus de deux ans, sans mise à jour. Nous suggérons que le gouvernement accorde la priorité à ces demandeurs en les faisant passer du statut de résident temporaire au statut de résident permanent, et qu'il renonce aux exigences relatives à l'expérience de travail et au test linguistique.

Deuxièmement, nous recommandons de faciliter la transition vers les métiers spécialisés et les professions clés. Le gouvernement du Canada vise à remédier à la grave pénurie de main-d'œuvre dans des secteurs comme la recherche, le transport et l'armée.

De nombreux nouveaux immigrants sont impatients de contribuer à l'économie canadienne. Ces personnes sont bien placées pour aider à combler le manque criant de main-d'œuvre. Nous recommandons donc d'accroître les possibilités d'emploi dans ces secteurs pour les demandeurs qui attendent déjà depuis plus de deux ans, afin de leur permettre de contribuer à la lutte contre la pénurie de main-d'œuvre au Canada.

Enfin, nous recommandons de fournir des lettres d'approbation de principe présomptives aux demandeurs lorsqu'ils présentent leur demande de résidence permanente. Une lettre d'approbation de principe est généralement émise par IRCC une fois qu'un demandeur a réussi l'évaluation d'admissibilité. Avec une approbation de

principe, les demandeurs peuvent avoir accès à l'assurance-maladie provinciale, comme le RAMO — le Régime d'assurance-maladie de l'Ontario — et être admissibles aux frais de scolarité nationaux. Par conséquent, nous suggérons qu'IRCC émette des lettres d'approbation de principe présomptives à une étape plus précoce du processus de demande.

Le système humanitaire devrait offrir sécurité et liberté à ceux qui font face à la répression et à la persécution, leur permettant de rebâtir leur vie au Canada. Nous espérons travailler avec le Parlement pour rétablir l'efficacité du système.

Merci beaucoup. Je me ferai un plaisir de répondre à vos questions.

• (1745)

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Sheung Ching.

Nous passons maintenant à Mme Chyczij, qui dispose de cinq minutes.

**Alexandra Chyczij (présidente, Congrès des Ukrainiens Canadiens):** Merci, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du Comité, de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui.

Comme beaucoup d'entre vous le savent, depuis février 2022, le Congrès des Ukrainiens Canadiens concentre ses efforts sur la réponse à l'invasion génocidaire à grande échelle de l'Ukraine par la Russie. Nous sommes très reconnaissants à l'égard du peuple canadien, de notre gouvernement et de tous les parlementaires pour leur soutien indéfectible à l'Ukraine.

Depuis 2022, le Canada a versé plus de 25 milliards de dollars en soutien militaire, économique et humanitaire à l'Ukraine. Plus important encore, le Canada a fourni un refuge à près de 300 000 Ukrainiens déplacés dans le cadre de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine, que j'appellerai l'AVUCU, parce que c'est plus facile.

Il est important de se rappeler — et je sais que tous les membres du Comité le savent — que les Ukrainiens ne sont pas considérés comme des réfugiés. C'est parce qu'ils ne répondent pas à la définition de la Convention des Nations unies: ils ne sont pas persécutés par leur propre gouvernement. Par conséquent, ils ne sont pas admissibles à bon nombre des avantages dont bénéficient les réfugiés au sens de la Convention.

Les détenteurs de l'AVUCU ont reçu un permis de travail, deux semaines d'hébergement temporaire et une subvention ponctuelle de 3 000 \$. Les Canadiens se sont donc mobilisés pour combler les lacunes. Ils ont fourni des logements, des meubles, des vêtements et des emplois. Ils leur ont appris l'anglais et leur ont donné un soutien moral et psychosocial. Cette vague de soutien de la part des Canadiens qui ont ouvert leur cœur et leur foyer aux Ukrainiens a été extraordinaire. Nous vous en serons éternellement reconnaissants.

Aujourd'hui, nous pouvons dire que presque tous les détenteurs de l'AVUCU ont un emploi. Ils comblerent d'importants besoins en matière de main-d'œuvre. Ils contribuent à l'économie et ils paient des impôts.

Au départ, le programme était offert pour trois ans. En 2022, aucun d'entre nous n'imaginait que la guerre pourrait se poursuivre plus longtemps, mais quatre ans plus tard, la guerre se poursuit, et chaque mois, la perspective d'un règlement de paix négocié devient de plus en plus lointaine.

Donald Trump enhardit la Russie, et la manne des recettes pétrolières découlant de la suspension des sanctions, combinée à la montée en flèche du prix du pétrole, finance la machine de guerre russe.

La dévastation en Ukraine ne cesse de s'aggraver. L'hiver dernier, l'un des plus froids jamais enregistrés, lorsque les températures ont chuté à -20 et à -30°, la Russie a systématiquement détruit tout le réseau énergétique de l'Ukraine. Hier, la Russie a lancé 1 000 drones Shahed dans toutes les grandes villes de l'Ukraine. Il s'agit de l'attaque par drone la plus importante depuis le début de la guerre, et la situation ne fera qu'empirer, parce que la guerre au Moyen-Orient a épuisé les réserves de missiles de défense aérienne. La guerre de la Russie se poursuit, et les Ukrainiens n'ont pas de foyer où retourner.

Nous demandons au gouvernement du Canada de leur offrir de la prévisibilité et de la stabilité, car ils font actuellement face à un avenir sombre et incertain. Leur statut temporaire les laisse dans l'incertitude. Des sondages menés auprès des détenteurs de l'AVUCU indiquent que ce manque de certitude et l'incapacité de planifier l'avenir sont des sources majeures de stress psychologique. C'est particulièrement vrai pour ceux qui ont de jeunes enfants.

Le Congrès des Ukrainiens Canadiens a présenté à la ministre des recommandations stratégiques qui permettraient d'atténuer ces problèmes et d'aider les Ukrainiens déplacés au Canada.

Nous recommandons, premièrement, que, conformément au pouvoir discrétionnaire qui lui est accordé en vertu de l'article 25 de la loi, la ministre approuve une politique d'intérêt public temporaire afin de permettre aux Ukrainiens détenteurs de l'AVUCU qui sont au Canada de demander la résidence permanente. Nous demandons également à la ministre d'augmenter le nombre de candidats des provinces au Canada. Cela permettra aux gouvernements provinciaux d'élaborer des volets conçus pour répondre à leurs besoins particuliers.

Ce faisant, le gouvernement du Canada s'alignerait sur les sentiments des Canadiens. Selon un sondage que nous avons commandé en octobre, 69 % des Canadiens sont favorables à la création de plus de voies d'accès à la résidence permanente pour les Ukrainiens, et 81 % veulent que les Ukrainiens déplacés restent à long terme. Nous demandons au Comité de se joindre à la majorité des Canadiens pour appuyer nos recommandations à la ministre.

• (1750)

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Chyczij, et merci à tous pour vos excellentes déclarations préliminaires.

Nous allons maintenant commencer nos séries de questions. Les interventions de la première série de questions dureront de six minutes chacune. Nous allons commencer avec M. Menegakis. Allez-y, s'il vous plaît.

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Merci, madame la présidente, et merci à nos témoins pour leur témoignage d'aujourd'hui.

Madame la présidente, j'aimerais présenter une motion qui est très importante pour la collectivité que je représente et, je crois, pour les collectivités de tout le pays. Ma motion est la suivante:

Que, compte tenu du témoignage de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) du 9 mars 2026 concernant la présence d'agents du régime iranien et d'agents du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) au Canada; compte tenu de l'étude menée par le Comité sur le système d'immigration canadien, et compte tenu du danger imminent que la présence de représentants du CGRI et d'agents du régime au Canada pourrait représenter

pour la sécurité publique canadienne, le Comité fasse rapport de ce qui suit à la Chambre:

1. Des représentants du gouvernement ont reconnu la présence avérée de dirigeants du Corps des gardiens de la révolution islamique (CGRI) et d'agents du régime résidant au Canada;
2. Des failles législatives et procédurales pourraient permettre aux représentants du CGRI d'échapper à la détection avant leur arrivée et à leur déportation par la suite;
3. Le gouvernement devrait appliquer toute la rigueur des lois en vigueur concernant la désignation du CGRI comme entité terroriste, notamment en accélérant l'exécution des ordonnances d'expulsion des responsables du régime qui ne sont pas citoyens canadiens en vertu de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés;
4. Le gouvernement devrait immédiatement entreprendre un examen exhaustif de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés en vue de la moderniser pour empêcher les responsables du régime d'éviter l'expulsion, en prenant les mesures suivantes:
  - a. Veiller à ce que les non-citoyens soient considérés comme interdits de territoire s'ils participent à des activités liées au régime, font de la propagande ou violent les droits de la personne;
  - b. Étendre l'interdiction de territoire aux membres immédiats de la famille des responsables du régime qui ne sont pas citoyens;
  - c. Exclure des mesures de protection contre le non-refoulement les représentants du régime non citoyens et interdits de territoire qui se sont avérés complices de violations des droits de la personne.
5. Le gouvernement devrait, dans les 30 jours civils suivant l'adoption de la présente motion, déposer un rapport au Parlement expliquant pourquoi il n'a pas rendu publiques les identités des non-citoyens connus qui sont des représentants du régime iranien ou des agents actuellement présents au Canada;
6. Il est impératif que le gouvernement cesse d'approuver les demandes de statut de réfugié provenant de pays dont les régimes sont hostiles au Canada sans la tenue préalable d'une entrevue en personne.

C'est ma motion, et je crois qu'elle est très importante pour les collectivités de tout le pays. Nous avons la responsabilité de veiller à ce que tous les Canadiens, et en fait tous les habitants de notre pays, se sentent en sécurité dans les communautés où ils vivent.

Merci.

• (1755)

**La présidente:** Merci, monsieur Menegakis.

Nous allons passer à M. Fragiskatos pour le débat.

**Peter Fragiskatos:** De notre côté, nous sommes prêts à appuyer cette motion, mais c'est conditionnel à l'amendement suivant que je veux présenter, madame la présidente. Il s'agirait d'un nouveau paragraphe à la fin de la motion. Tout de suite après l'avoir lue, je l'enverrai au greffier. En fait, pourquoi ne pas le faire tout de suite?

Voilà. Le greffier l'a en main.

La motion se lit comme suit:

Que le gouvernement du Canada procède à un examen juridique approfondi des mesures susmentionnées afin de s'assurer de leur conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés et les obligations juridiques internationales du Canada, et qu'il fasse part de ses conclusions au Comité dans un délai de 30 jours.

**La présidente:** Je vais faire une pause pour voir si quelqu'un veut faire des commentaires ou si les gens souhaitent attendre de recevoir l'amendement pour pouvoir le lire.

[Français]

Monsieur Simard, c'est à vous.

**Mario Simard:** Juste pour que ce soit clair, j'ai un début de version de ce qu'était l'amendement, mais ça ne correspond peut-être pas. Je comprends que mes amis interprètes, qui font un excellent travail, n'avaient pas d'exemplaire. Selon ce que j'ai devant moi, et M. Fragiskatos pourra me dire si c'est bien le cas, l'amendement propose que le gouvernement du Canada procède à un examen juridique approfondi des mesures susmentionnées afin de s'assurer de leur conformité à la Charte canadienne des droits et libertés et les obligations juridiques internationales du Canada, et qu'il fasse part de ses conclusions au Comité dans un délai de 60 jours.

Est-ce c'est bien ça qui a été proposé?

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Simard.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** En fait, c'est 30 jours. C'est ce que je viens de lire aux fins du compte rendu.

[Français]

**La présidente:** Oui, il s'agit de 30 jours.

Y a-t-il d'autres commentaires sur l'amendement?

Madame Rempel Garner, vous avez la parole.

[Traduction]

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Mon collègue pourrait-il expliquer l'intention de l'amendement? L'intention est-elle de faire examiner la motion pour vérifier si elle est conforme à la Charte ou...?

**Peter Fragiskatos:** Oui et non, je suppose. L'intention de l'amendement est d'examiner ce que la motion demande, parce qu'elle demande certaines choses qui, à mon avis, seraient sans précédent.

Nous ne sommes certainement pas contre le fond de la motion. Il y a des préoccupations au sujet du CGRI — des questions qui ont été soulevées en comité. Ce n'est pas là le problème immédiat. Ce qui est en jeu dans l'immédiat, c'est de veiller à ce qui est demandé par la motion soit conforme à la Charte et aux obligations juridiques internationales du Canada.

Si les conservateurs croient sincèrement, comme je sais qu'ils le font, à ce qu'ils réclament, ce n'est pas beaucoup demander que de s'assurer que ces mesures sont conformes aux lois canadiennes, si nous prenons la motion au sérieux.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Madame Rempel Garner, si vous avez besoin d'un peu de temps, je peux suspendre la séance pendant quelques minutes.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Nous pourrions peut-être en discuter rapidement en privé. Je crains simplement de créer un précédent où les tribunaux ont compétence sur le Parlement et les comités. Je pense que c'est sans précédent. Je suis désolée. C'est ma Chambre, et ce sont mes électeurs qui déterminent ce qui se passe ici, et non les tribunaux.

Je pensais que l'amendement allait peut-être faire référence à une seule partie de la motion, mais...

**La présidente:** Monsieur Fragiskatos, vous avez la parole.

**Peter Fragiskatos:** Nous ne demandons pas un examen par les tribunaux. Nous demandons qu'une analyse soit faite pour assurer

la conformité à la Charte. Nous ne demandons aucune intervention judiciaire. C'est pourquoi il est écrit: « Que le gouvernement du Canada procède à un examen juridique approfondi ». J'ajouterais qu'il doit être fait dans un délai de 30 jours.

**La présidente:** Merci.

Madame Rempel Garner, vous avez la parole.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** J'avais mal compris l'intention au départ.

Je crains que nous établissions un précédent en prévoyant un examen juridique de la surveillance exercée par le Comité. Le principe de la suprématie parlementaire doit être respecté.

J'ai peut-être mal compris, mais il semble que nous soumettrions le contenu de cette motion à un examen, au lieu que le Parlement dicte ce qu'il veut dans la motion.

● (1800)

[Français]

**La présidente:** Monsieur Simard, la parole est à vous.

**Mario Simard:** Monsieur Fragiskatos, je vais vous demander de me laisser un peu de latitude, parce que je ne suis pas juriste. Je vais vous expliquer ce que moi, je comprends de votre amendement.

Dans d'autres comités où on a fait des demandes de documents, entre autres, au gouvernement, il est déjà arrivé que, pour des raisons de secret professionnel, ce dernier refuse de produire ces documents. Je comprends que c'est un mécanisme qui se fait à l'intérieur des ministères et qu'on ne peut pas aller contre ça.

Par contre, j'ai de la difficulté à saisir le lien que vous tentez de faire avec la Charte canadienne des droits et libertés. Est-ce que ce n'est pas un automatisme, quand on demande quelque chose au gouvernement? Il va de soi, selon moi, que, dans les réponses qu'il donne et dans ses intentions, il respecte la Charte canadienne des droits et libertés.

Je ne vous prête pas d'intention — loin de moi — mais je le vois comme une façon peut-être de gagner du temps sur une motion qui se fait dans l'urgence. Je vous dis ça comme ça. Ça bouge très vite, on s'en rend compte toutes les semaines au point de vue de la géopolitique. Ça bouge très, très vite. Je ne comprends pas nécessairement les 30 jours ni ce qui motive votre demande d'amendement.

Je fais amende honorable: c'est peut-être que je ne suis pas juriste. Je demande simplement à être convaincu.

[Traduction]

**La présidente:** Madame Rempel...

En fait, nous allons passer à M. Fragiskatos, puis à Mme Rempel Garner.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Vous m'avez vue en premier, cependant. Vous m'avez pointée du doigt, puis vous l'avez regardé.

**La présidente:** Non, je l'ai vu, en fait, mais ensuite je...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Vous m'avez pointé du doigt, puis vous l'avez regardé.

**La présidente:** Je sais, mais je sais qu'il était premier. Je suis désolée.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Mais vous m'avez vue en premier. J'essayais de...

**La présidente:** Non. Je l'avais aussi vu avant que vous ne me regardiez.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Non, je pense que vous aviez un parti pris.

**La présidente:** Madame Rempel Garner, je préside la réunion.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Pas très bien.

**La présidente:** Merci, madame Rempel Garner.

Monsieur Fragiskatos, vous avez la parole.

[Français]

**Peter Fragiskatos:** Monsieur Simard, premièrement, je crois que votre intervention est honnête et sincère. Il n'y a aucun doute à ce sujet.

Deuxièmement, je ne suis pas non plus un expert juridique. C'est une autre raison de cet amendement.

[Traduction]

Si nous proposons quelque chose qui, comme je l'ai dit, est... Je suis député depuis maintenant 10 ans. Je n'ai jamais vu une motion comme celle-ci auparavant. Elle prévoit des mesures que je ne qualifierai pas de radicales, mais qui vont beaucoup plus loin que ce que nous avons vu lors d'autres interventions dans des cas particuliers.

Je pense qu'il serait bon de s'assurer que la motion et ce qu'elle demande sont conformes, comme je l'ai déjà dit, aux obligations juridiques internationales du Canada et à la Charte. C'est tout ce que je demande.

Si notre côté voulait jouer au plus fin, nous essaierions de modifier chaque phrase. Nous tenterions de modifier toutes sortes de choses. Tout ce que nous demandons, c'est un nouveau paragraphe et que l'examen soit effectué dans les 30 jours.

Vous dites que j'essaie de gagner du temps. Si c'était le cas, nous aurions pu dire 60 jours, 120 jours ou au début de l'été — des choses de ce genre.

Voilà ce que je cherche à faire.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Madame Rempel Garner, vous avez la parole.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Vous m'avez vu.

Je vais réfuter certains des points qui ont été soulevés.

Nous ne demandons pas la divulgation publique de noms particuliers, ce que nous pourrions sans doute faire. Je ne pense pas que la motion contient des éléments sans précédent.

Je dirai simplement ceci: si mon collègue veut avoir...

**Salma Zahid (Scarborough-Centre—Don Valley-Est, Lib.):** J'invoque le Règlement, madame la présidente.

**La présidente:** Mme Zahid invoque le Règlement.

**Salma Zahid:** La sonnerie se fait entendre.

**La présidente:** Oh, la sonnerie se fait entendre. Il nous faudrait le consentement unanime pour continuer.

Y a-t-il consentement unanime?

**Des députés:** D'accord.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Je serai brève.

Je dirai simplement à mon collègue que si le gouvernement veut procéder à un examen, rien ne l'empêche de fournir ces renseignements au Comité. Ce n'est pas nécessaire que la motion l'exige. Je pense que cela résoudrait la quadrature du cercle.

C'est ma position. N'importe quel intervenant au pays peut transmettre une réponse au président du Comité. Le gouvernement pourrait le faire. Cela résoudrait également la préoccupation soulevée par mon collègue du Bloc, à savoir que l'amendement vise à faire traîner les choses.

Compte tenu de la gravité de la situation et des menaces et des préoccupations en matière de sécurité dont certains membres de la diaspora font l'objet partout au pays, j'estime que ce serait une bonne façon de procéder.

• (1805)

**La présidente:** Allez-y, monsieur Simard.

[Français]

**Mario Simard:** Je vais simplement, peut-être, adoucir les angles de ce que j'ai dit tout à l'heure.

Je ne prête d'intentions à personne, on ne veut peut-être pas gagner du temps. Je trouve quand même la chose étrange. Il est déjà arrivé par le passé qu'un comité adopte une motion pour demander au gouvernement de répondre à l'obligation de rendre disponibles des informations sensibles. Le gouvernement ne l'a pas fait, en offrant les explications qu'il voulait.

Là, c'est comme si on le faisait de façon préventive: au lieu d'accepter la motion, on vérifie si elle a une certaine forme de concordance avec la Charte canadienne des droits et libertés. C'est ce que je ne comprends pas. Est-ce que dans le futur, dans d'autres cadres, on pourrait reprendre ça et dire que, parce qu'il y a des éléments sensibles dans ce qui est soulevé, vérifions au préalable si la motion est conforme?

Moi, je le vois étape par étape. Si le comité vote sur la motion, la première étape consisterait à voir quelle sera la réponse du gouvernement. Si la réponse du gouvernement ne nous satisfait pas, parce que de son point de vue, la motion ne répond pas aux exigences juridiques  $x$  ou  $y$ , le comité entreprendra une autre démarche.

Toutefois, on ne peut pas, dès le départ, interdire de poser ce type de question au gouvernement sous prétexte que ça pourrait aller à l'encontre de la Charte. C'est un peu comme si on créait un précédent pour limiter la capacité des élus en comité de demander au gouvernement de rendre des comptes. Même si je sais et si je comprends que c'est sur une question très sensible, peut-être que la réponse que va donner le gouvernement ne sera pas à la hauteur de nos espérances. Nous aurons peut-être des critiques à formuler par la suite, mais ne le faisons pas en amont. Nous verrons par la suite quelle sera la réponse du gouvernement.

[Traduction]

**La présidente:** J'ai M. Fragiskatos, puis M. Redekopp.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Chers collègues, je reviens à ce que j'ai dit plus tôt. Je ne vois aucun danger à ajouter un paragraphe supplémentaire qui nous permettrait d'avoir la certitude que ce que demande M. Menegakis est conforme au droit canadien. Lorsque je dis qu'il faut s'assurer que la motion est conforme à la Charte et aux obligations juridiques internationales du Canada, c'est essentiellement ce dont je parle. C'est là où je veux en venir. Nous devons veiller à ce que la motion respecte le droit canadien.

Je ne vois pas du tout de danger à cela. M. Menegakis aurait l'occasion de s'assurer que ce qu'il demande est mis en œuvre. Surtout dans le cas d'une motion comme celle-ci — qui, comme je l'ai déjà dit, est sans précédent à bien des égards —, il serait bon d'avoir une opinion supplémentaire.

Encore une fois, ce serait dans un délai de 30 jours et non de 30 mois.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

C'est au tour de M. Redekopp.

**Brad Redekopp:** Tout d'abord, d'un point de vue philosophique, j'ai du mal à accepter que nous soumettions nos demandes à un tribunal avant de les traiter, comme mes collègues l'ont mentionné. Cela dit, je peux vous assurer d'une chose. Permettez-moi de passer rapidement en revue la motion, car je pense qu'elle a été mal comprise.

Le premier point est une affirmation. Il ne pose pas problème. Le deuxième point est aussi une affirmation. Il ne pose pas problème non plus. Le troisième point consiste simplement à demander au gouvernement d'accélérer les mesures d'expulsion. Nous savons que c'est tout à fait légal. Il y a des expulsions tous les jours. Nous disons simplement qu'il faut accélérer les choses. Au quatrième point, nous demandons au gouvernement de procéder à un examen complet. Les gouvernements procèdent régulièrement à des examens. Le cinquième point dit que le gouvernement devrait déposer un rapport au Parlement. Nous faisons cela tout le temps. Le sixième point est une affirmation.

Il n'y a vraiment rien ici qui devrait causer des inquiétudes à qui que ce soit. Je propose que nous adoptions la motion dans sa forme actuelle.

Merci.

• (1810)

**La présidente:** Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Encore une fois, je ne suis pas certain...

[Français]

**Mario Simard:** Pour une question liée au Règlement, et par courtoisie envers les témoins, puisque nous allons voter tantôt, je pense que nous pourrions les libérer. Ce n'est pas que nos débats ne sont pas intéressants, mais, comme je crois que nous n'aurons malheureusement pas le temps de leur poser des questions, il est peut-être plus courtois de les libérer.

[Traduction]

**La présidente:** Je vais poser la question aux autres. Devrions-nous libérer nos témoins?

Le vote aura lieu dans environ 20 minutes, mais nous avons besoin de temps pour nous rendre à l'étage.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Je n'ai pas d'autres interventions à faire.

**La présidente:** D'accord, mais peut-être que d'autres en ont, madame Rempel Garner.

Devrions-nous libérer les témoins?

**Peter Fragiskatos:** Nous pourrions convenir de reprendre cette discussion à un autre moment et de laisser au moins les témoins répondre à quelques questions.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Ou nous pourrions voter...

**Peter Fragiskatos:** J'ai des choses à dire qui n'ont pas été soulevées.

**La présidente:** Il n'y a pas de consensus pour libérer les témoins. Nous allons poursuivre.

Monsieur Fragiskatos, vous avez toujours la parole.

**Peter Fragiskatos:** Je ne sais pas à quel moment on m'a mal compris et on a cru que je demandais une sorte d'examen par les tribunaux. Encore une fois, ce n'est pas ce que je veux. Il s'agit de demander au gouvernement du Canada qu'il nous fournisse un avis sur la conformité à la Charte et sur les obligations juridiques internationales du Canada.

De plus, les conservateurs ont présenté cette motion. Ils croient en elle. Ils devraient avoir assez confiance pour que l'on vérifie que ce qu'ils demandent est conforme au droit canadien. C'est tout ce qui est proposé.

Je vois que les conservateurs ont quelque chose à dire.

**La présidente:** Merci, monsieur Fragiskatos.

Monsieur Menegakis, vous avez la parole.

**Costas Menegakis:** Mon collègue Brad Redekopp a été assez clair.

Monsieur Fragiskatos, avec tout le respect que je vous dois, je pense que vous êtes en train de créer un précédent selon lequel les comités en général devraient soumettre les motions à un examen judiciaire avant qu'elles ne soient présentées au Comité. Rien n'empêche le gouvernement, dans le cadre de son travail, de s'assurer d'avoir l'approbation des tribunaux avant de mettre en œuvre une mesure. Vous le savez aussi bien que nous, de ce côté-ci. Avec tout le respect que je vous dois, je ne vois pas en quoi ce que vous dites a du sens dans le contexte des travaux du Comité.

Nous sommes en train de discuter des travaux du Comité. Nous proposons une motion. Rien n'empêche le gouvernement de faire ce qu'il veut. Nous savons tous quel est le plan de match pour les 30 prochains jours. Nous savons qu'il y aura bientôt des élections partielles. Nous savons tout cela. Nous pouvons lire entre les lignes aussi bien que vous, mais soyons clairs. Cette motion est très importante pour un groupe de gens qui vivent au Canada. Les gens qui sont venus d'Iran font face quotidiennement à des menaces de la part de membres de leur communauté.

Pas plus tard qu'il y a quelques semaines, une personne a osé exprimer une opinion critique ou manifester contre le régime islamique. Son commerce a été criblé de 17 balles la nuit même. Ce sont des gens dans nos collectivités, et la motion nous permet de savoir qui ils sont, de les identifier et de les expulser du pays le plus rapidement possible, alors qu'ils n'auraient même pas dû être admis ici en premier lieu.

Si, au cours du processus, le gouvernement constate que les tribunaux statuent autrement, il pourra nous en informer, mais voilà en quoi consiste la motion dont nous débattons. C'est exactement ce que l'on fait en comité. Je ne pense pas que nous proposons quoi que ce soit de mal.

Je ne pense pas qu'il y ait quoi que ce soit de mal à mettre la question aux voix, puis vous pourrez faire ce que vous pensez être votre devoir de diligence raisonnable du côté du gouvernement. Je ne vois tout simplement pas de problème.

**La présidente:** Merci, monsieur Menegakis.

Monsieur Zuberi, vous avez la parole.

**Sameer Zuberi:** Merci, madame la présidente.

Ce n'est qu'un point technique. Je suis sûr que le greffier peut répondre à cette question. L'amendement ne demande pas l'intervention d'un tribunal. Il demande au gouvernement d'examiner la conformité de la motion à la Charte, ce qui n'a rien à voir avec l'intervention des tribunaux.

Le greffier peut-il répondre à cette question pour nous?

• (1815)

**La présidente:** Allez-y, s'il vous plaît.

**Le greffier:** Monsieur Zuberi, je ne pense pas que ce soit nécessairement mon rôle d'interpréter le libellé. Le texte dit: « Que le gouvernement du Canada procède à un examen juridique approfondi ». On ne parle pas de tribunal. C'est au Comité de comprendre ou d'interpréter cela comme il l'entend.

**La présidente:** Nous allons revenir à M. Zuberi. J'ai ensuite M. Simard et Mme Rempel Garner.

Monsieur Zuberi, vous avez la parole.

**Sameer Zuberi:** Les avocats ici présents connaissent bien le droit et la Charte. Je voulais que le greffier, en tant que personne qui n'appartient pas à un parti politique, mais qui est au service de la Chambre, clarifie cela pour nous afin que nous soyons tous sur la même longueur d'onde et que nous comprenions tous que l'amendement ne demande pas l'intervention des tribunaux ou ne crée pas de précédent à cet égard.

En ce qui concerne la préoccupation exprimée par mon collègue, nous avons en fait la même préoccupation que vous au sujet de l'ingérence étrangère et du harcèlement de personnes en sol canadien. Cela ne fait aucun doute. Il n'y a pas de débat à avoir là-dessus. Nous partageons tous la même préoccupation. Ce qui est proposé, c'est un amendement, un ajout, qui dit simplement que ce qui précède est également conforme à nos lois et à nos droits et libertés au Canada. C'est tout. Nous sommes tout à fait d'accord sur le contenu et la nécessité de la motion. Ce que nous disons, c'est qu'elle doit également respecter la Charte canadienne des droits et libertés et nos lois. C'est tout.

Cela n'interférera pas avec l'étude elle-même. Cela ne nuira pas à cette question, à cette enquête, et répondra à l'inquiétude ou à la préoccupation légitime au sujet des personnes en sol canadien qui sont importunées par le gouvernement iranien.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Simard, vous avez la parole.

**Mario Simard:** Pour faire comprendre mon objection, je vais m'y prendre différemment.

Mes collègues conservateurs déposent souvent des projets de loi à la Chambre pour qu'il y ait des peines plus sévères; je ne suis pas d'accord avec ça. Ils veulent que ce soit plus difficile d'avoir accès à la libération conditionnelle; je ne suis pas d'accord avec ça. On en débat à la Chambre. Pourtant, les tribunaux ont déjà débouté les précédents gouvernements conservateurs sur ces aspects. Maintenant, quand ils vont vouloir débattre de ça en comité, est-ce qu'il faudra, avant d'en débattre, vérifier si c'est en conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés? Non, on ne se posera pas cette question. On pourra en débattre à la Chambre, et les tribunaux suivront leur cours par la suite.

Monsieur Zuberi, quand je vous dis qu'on procède à l'envers, selon moi, c'est de cette façon-là. Il est déjà arrivé qu'on traite de sujets épineux quant à la Charte canadienne des droits et libertés, mais on n'utilise pas cette dernière de façon préventive. Je ne ferai pas de lien à la loi 21 — Dieu m'en garde, ce n'est pas l'objectif ici, aujourd'hui. C'est ça que je ne comprends pas dans votre amendement.

Même si je ne suis pas d'accord quelquefois avec ce que mes collègues conservateurs proposent, j'ai l'impression que ça pourrait rendre notre travail plus difficile. Un jour, ce sera à mon tour de proposer quelque chose, et mon travail sera rendu plus difficile parce qu'on aura cette complication utilisée par le passé, où on rend conditionnelle l'acceptation d'une étude en comité, avec des demandes qu'on fait au gouvernement, à la validation d'un examen juridique. C'est ça que je ne m'explique pas.

Encore une fois, cher collègue, je ne vous prête pas d'intentions malveillantes, mais je pense que ce ne serait pas une bonne idée d'aller de l'avant avec cet amendement. On pourrait créer un précédent qui serait embêtant pour tout le monde et pour notre travail en comité.

[Traduction]

**La présidente:** Chers collègues, il nous reste 15 minutes avant le vote. Puis-je avoir la permission de lever la séance? Nous pourrions reprendre cette discussion à notre prochaine réunion.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Non.

**The Chair:** J'aimerais donc suspendre la séance jusqu'à notre prochaine réunion. Merci.

[La séance est suspendue à 18 h 20, le mercredi 25 mars.]

[La séance reprend à 16 h 32, le mercredi 15 avril.]

• (52030)

**La présidente:** La séance est ouverte. Bonjour à tous.

Bienvenue à la suite de la 26<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

Comme nous ne nous sommes pas réunis depuis trois semaines, je dois lire des choses que je n'ai pas dites depuis un certain temps, même si je sais que vous êtes tous au courant.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants présents dans la salle de consulter les consignes inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les incidents audio et les retours de son et pour protéger la santé et la sécurité de tous les participants, y compris des interprètes. Vous remarquerez également qu'un code QR figure sur la carte. Il mène à une courte vidéo de sensibilisation.

De plus, nous ne recevons pas de témoins aujourd'hui et je tiens à rappeler aux députés qu'ils doivent attendre que je les nomme avant de prendre la parole. Veuillez ne pas parler tous en même temps. Comme vous le savez, cela complique le travail de nos interprètes. Bien sûr, tous vos commentaires doivent être adressés à la présidence.

Vous lèverez la main si vous souhaitez prendre la parole. Comme toujours, le greffier et moi gérons l'ordre des interventions le mieux possible. Je tiens à vous remercier tous à l'avance de votre coopération.

Sur ce, conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude du système d'immigration canadien.

Aujourd'hui, nous poursuivons le débat sur l'amendement de M. Fragiskatos à la motion qui a été présentée par M. Menegakis. Le greffier a distribué les deux textes plus tôt aujourd'hui.

La prochaine personne sur notre liste est Mme Rempel Garner. Le débat est maintenant ouvert.

Il semble que M. Menegakis remplace maintenant Mme Rempel Garner, alors allez-y, monsieur Menegakis.

**Costas Menegakis:** Merci, madame la présidente.

Au risque de me répéter, étant donné qu'il s'agit de la suite de la réunion précédente, je tiens à souligner que la motion revêt une grande importance pour une communauté en particulier au Canada, celle des personnes d'origine iranienne. J'ajouterai qu'elle touche également l'ensemble de la population.

La motion porte essentiellement sur une analyse du gouvernement et de la sécurité concernant les 700 à environ 1 000 agents liés au Corps des gardiens de la révolution islamique iranien, le CGRI, et souligne le fait que de récentes révélations ont prouvé qu'un seul d'entre eux a été expulsé depuis 2022, je crois. L'ASFC a repéré quelque 28 personnes qui sont fort probablement interdites de territoire et qui doivent comparaître devant la CISR.

Nous avons également parlé du fait que le ministre de la Sécurité publique faisait appel des décisions, contrairement à la ministre de l'Immigration. Je crois avoir également parlé d'une personne dont le commerce avait été criblé de 17 balles.

Nous avons présenté la motion. Afin de ne pas ralentir le déroulement de la réunion, je ne pense pas qu'il soit utile de relire la motion, étant donné que la présente réunion constitue la suite de celle au cours de laquelle elle a été présentée. Elle porte sur une question très importante, en particulier dans les collectivités qui comptent une forte population de Canadiens d'origine iranienne, ainsi que des résidents permanents, des demandeurs d'asile et des réfugiés originaires de l'Iran.

J'aimerais poursuivre la discussion. Nous avons eu des échanges à ce sujet avec M. Fragiskatos, du côté du gouvernement. Je sais que M. Ho aimerait intervenir pour dire quelques mots sur la motion. Nous pourrions peut-être entendre le point de vue du gouvernement, selon la position de M. Fragiskatos sur la liste, et voir si nous pouvons parvenir rapidement à nous entendre pour adopter la motion.

• (52035)

**La présidente:** Merci, monsieur Menegakis.

M. Fragiskatos est le prochain intervenant sur ma liste.

Avez-vous levé la main, monsieur Ho? D'accord. M. Ho sera le suivant.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** En fait, je vais céder la parole à M. Ho, car je sais qu'il vient d'une région qui est, elle aussi, fortement touchée. Si je ne me trompe pas, il représente la circonscription voisine de celle de M. Menegakis. Je lui cède la parole également, car je pense qu'ils soulèveront des points connexes. Il me semble logique de procéder ainsi, madame la présidente, et vous pourrez ensuite me redonner la parole si vous le souhaitez.

**La présidente:** D'accord.

Allez-y, monsieur Ho.

**Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC):** Je suis ravi de prendre la parole aujourd'hui au nom des gens de Richmond Hill-Sud et des collectivités voisines, ainsi que de tous les Canadiens, qui subissent tous les conséquences de la présence de responsables du régime — des centaines, d'après ce que nous savons — qui ont pu entrer au Canada et qui terrorisent des entreprises. Ils terrorisent des militants et ils intimident des journalistes.

Il est insultant pour la collectivité que je représente de voir des responsables du régime et les membres de leur famille mener non pas la belle vie, mais la grande vie grâce aux richesses dont on a dépouillé le peuple iranien. Le fait que ces personnes vivent en toute impunité est comme une gifle pour les gens que je représente.

Il est important que nous discutons de la motion aujourd'hui. Au Parti conservateur, nous nous battons toujours pour expulser les terroristes. Je suis heureux que les libéraux examinent notre motion aujourd'hui. Espérons que nous parviendrons à nous mettre d'accord sur la question afin de pouvoir faire avancer les choses.

Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Ho.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Merci, madame la présidente.

Lors de notre dernière réunion — comme vous vous en souvenez sans doute, et je le rappelle également à mes collègues —, j'ai voulu proposer un amendement qui constituerait le dernier paragraphe de la motion.

Si je comprends bien, la procédure ne me permet pas de modifier mon propre amendement. Mme Sodhi a eu l'amabilité de proposer un sous-amendement dont les partis ont discuté au préalable et sur lequel, je pense, il y aura consensus ici aujourd'hui.

**La présidente:** Allez-y, madame Sodhi.

**Amandeep Sodhi:** Merci, madame la présidente.

Notre sous-amendement vise à supprimer le dernier passage de l'amendement de M. Fragiskatos, soit « et qu'il fasse part de ses conclusions au Comité dans un délai de [60] jours ». L'amendement se lirait donc comme suit: « Que le gouvernement du Canada procède à un examen juridique approfondi des mesures susmentionnées afin de s'assurer de leur conformité avec la Charte canadienne des droits et libertés et les obligations juridiques internationales du Canada. » Il s'arrêterait là.

**La présidente:** Y a-t-il des commentaires au sujet du sous-amendement proposé à l'amendement?

**Costas Menegakis:** Tel qu'il est formulé actuellement, vous supprimez... Vous avez dit « 60 jours », mais l'amendement que j'ai...

**Amandeep Sodhi:** Je m'excuse. Je voulais dire « 30 jours ».

**Costas Menegakis:** Très bien, donc c'est « 30 jours ».

En gros, cela se ferait simultanément. Est-ce bien ce que vous proposez?

• (52040)

**La présidente:** Attendez un instant, monsieur Menegakis.

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Je levais simplement la main pour répondre à la remarque.

Oui, c'est l'effet du sous-amendement. Tout se ferait en même temps ici, comme nous en avons discuté.

**Costas Menegakis:** Le sous-amendement ne nous pose aucun problème. C'est plutôt l'amendement qui nous pose un problème.

**Peter Fragiskatos:** Nous avons trouvé une solution.

**La présidente:** Sommes-nous d'accord au sujet du sous-amendement?

Je vois un signe d'approbation de la part de M. Simard, puis des conservateurs, ainsi que des libéraux.

(Le sous-amendement est adopté.)

**La présidente:** Nous revenons maintenant à l'amendement proposé à la motion initiale de M. Costas Menegakis.

L'amendement modifié vous convient-il?

**Costas Menegakis:** Il s'agit de l'amendement tel que nous venons de le modifier. Vous avez supprimé le passage.

**La présidente:** Oui, nous l'avons supprimé.

(L'amendement modifié est adopté.)

**La présidente:** Nous revenons maintenant à la motion initiale modifiée.

Souhaitons-nous adopter la motion initiale modifiée?

(La motion modifiée est adoptée.)

**La présidente:** Excellent travail. Nous avons accompli le tout en 11 minutes. C'est remarquable.

Y a-t-il quelqu'un d'autre sur la liste?

La parole est à vous, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** Non, je ne suis pas sur la liste.

**La présidente:** D'accord. Puisqu'il n'y a rien d'autre...

**Costas Menegakis:** J'ai une motion à proposer.

**La présidente:** Allez-y, monsieur Menegakis.

**Costas Menegakis:** Madame la présidente, je vais voir si nous pouvons obtenir le consentement de tous les partis pour corriger ce qui me semble être une erreur concernant deux motions que nous avons déjà adoptées en comité. Je souhaite, en fait, obtenir le consentement du Comité pour que le greffier soit chargé de donner au ministère les précisions nécessaires sur ce qu'était l'objectif des motions.

**La présidente:** Je suis désolée. De quelles motions parlez-vous?

**Costas Menegakis:** Je vais vous les lire toutes les deux.

L'une d'entre elles est une motion qui a été adoptée lors de notre toute dernière réunion. Il s'agissait de la motion de M. Redekopp. En substance, elle disait: « Que le Comité demande à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada de lui fournir, sur une base trimestrielle, un rapport écrit, dans les deux langues officielles, portant sur le mois civil précédent et indiquant, sous forme agrégée, ventilé par citoyenneté de provenance [...] ». C'est celle-là.

Si vous vous souvenez bien — je vais maintenant vous rafraîchir la mémoire —, nous avons initialement demandé que le rapport soit présenté tous les mois. M. Fragiskatos estimait qu'il serait plus approprié qu'il soit présenté tous les trimestres. C'est un peu moins contraignant, pour le ministère, de fournir le rapport sur une base trimestrielle, ce qui ne nous pose aucun problème puisque cela a été approuvé par le Comité. Cependant, dans la même phrase, on précise « portant sur le mois civil précédent ». Au départ, c'est ce qui figurait dans le texte parce que nous demandions un rapport mensuel. À présent, nous aimerions simplement qu'il soit écrit « portant sur les trois mois civils précédents » au lieu de « portant sur le mois civil précédent ». Il s'agit d'un rapport trimestriel. Nous devrions obtenir les renseignements des trois mois.

Je pense que c'était le but de M. Fragiskatos lorsqu'il a demandé qu'il s'agisse de rapports trimestriels. Je ne crois pas qu'il ait dit que le rapport trimestriel ne nous donnerait que les renseignements d'un seul mois. Cela n'aurait de sens pour personne.

Je me demande si les autres partis au sein du Comité veulent bien accepter que notre greffier soit chargé d'informer le ministère qui fournira les renseignements au Comité de cette précision.

**La présidente:** Y a-t-il d'autres observations?

Allez-y, monsieur Fragiskatos.

**Peter Fragiskatos:** C'est un changement sensé. Nous y sommes favorables.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Simard, cela vous pose-t-il problème?

**Mario Simard:** Non, ça va.

[Traduction]

**La présidente:** Allez-y, monsieur Zuberi.

[Français]

**Sameer Zuberi:** Madame la présidente, j'aimerais apporter une petite précision.

Il ne s'agit pas des trois mois précédents, mais plutôt du trimestre précédent.

[Traduction]

Sinon, il manquera quelques jours.

**Costas Menegakis:** Tant que nous disposons de tous les renseignements pour le trimestre, cela nous convient.

[Français]

**La présidente:** Monsieur Simard, vous me faites signe que ça va.

[Traduction]

Je pense que tout le monde est d'accord là-dessus.

Monsieur le greffier, avez-vous des questions, ou est-ce clair?

**Le greffier:** C'est clair.

**La présidente:** S'il n'y a rien d'autre, plaît-il...?

**Costas Menegakis:** Il y en a encore une.

**La présidente:** Oh mon Dieu, monsieur Menegakis.

**Costas Menegakis:** Ce n'est pas si difficile. C'est très similaire. En fait, c'est la même chose, sauf que c'est lié à une autre motion que nous avons adoptée, au cours de la 26<sup>e</sup> réunion.

Il s'agit de la motion suivante: « Que, dans le cadre de son étude sur le système d'immigration du Canada, et à la lumière des conclusions du rapport de la vérificatrice générale sur les réformes du Programme des permis d'études pour étudiants étrangers, déposé au Parlement le 23 mars 2026, le Comité fasse rapport à la Chambre de sa vive inquiétude [...] ».

Nous avons modifié le point a) de la motion, car M. Fragiskatos avait alors suggéré que les renseignements soient fournis sur une base trimestrielle. La phrase qui suit dit: « pour le mois précédent ». C'est exactement ce que j'ai dit à propos de la motion précédente. Nous devrions modifier celle-ci également ou demander au greffier de préciser au ministère que notre objectif est, pour l'instant, d'obtenir des renseignements sur le trimestre précédent — je retiens la suggestion de M. Zuberi — plutôt que les trois mois précédents.

Je me demande si le gouvernement accepterait également.

● (52045)

**Peter Fragiskatos:** Oui.

**La présidente:** M. Fragiskatos a dit oui.

[*Français*]

Monsieur Simard, est-ce correct?

**Mario Simard:** Oui.

**La présidente:** Merci.

[*Traduction*]

D'accord. On dirait que tout va bien.

Monsieur Menegakis, y a-t-il autre chose?

**Costas Menegakis:** Pour l'instant, non. Merci beaucoup.

**La présidente:** Plaît-il au Comité de lever la séance?

**Des députés:** Oui.

**La présidente:** Merci. La séance est levée.

---







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>